



**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI - TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION**  
**ET DES SCIENCES COMMERCIALES**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



**Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques**

**Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire**

**Sujet**

**Les effets de la politique monétaire sur l'efficience  
du système bancaire Algérien (2011-2017)**

**Réalisé par :**

**RICHE Kahina**

**SID ALI Fariza**

**Soutenu publiquement devant le jury composé de :**

**President: Mr. OUNASSI, Hassene, M.A.A, UMMTO**

**Examineur: Mr. BOUABBACHE, Aissa, M.A.A, UMMTO**

**Encadrant: Mr. KARA, Rabah, M.C.A, UMMTO**

**Promotion 2017/2018**

# *Dédicaces*

*Je souhaite dédier ce modeste travail à tous ceux qui ont fait ma force :*

*A mes très chers parents, pour tous les nobles sacrifices qu'ils ont fait pour assurer mon bien être et mon éducation. A mon cher mari, qui m'a toujours soutenu. A mes frères et sœurs. A ma belle-famille. A « YASMINA », qui été toujours présente pour moi. A toi ma chère amie « SID ALI Fariza ».*

*A mes chers enfants « Meriem et Yahia »*

***Kahina***

*Ce travail achevé avec l'aide de DIEU le tout puissant, je le dédie à tout ceux qui me sont chers :*

*A mes parents en guise de reconnaissance et de gratitude pour tous les sacrifices qu'ils ont faits pour moi. A mes frères et sœurs, qui m'on toujours aidé et servir d'exemple de courage et de persévérance dans la vie. A tout mes proches, ainsi qu'a mes aimables amis, qui m'on soutenu tout au long de la réalisation de ce mémoire, surtout à ma camarade « RICHE Kahina ».*

***Fariza***

## ***Remerciements***

Avant toute chose, nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné santé, courage et volonté tout au long de nos études

Par la suite nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce modeste travail

Nous aimerions d'abord adresser nos vifs remerciement à notre encadrant ***M' KARA Rabah***, pour ses précieux conseils et orientations, ainsi que sa disponibilité permanente

Nous désirons également remercier Messieurs les membres de jury, qui nous ont fait l'honneur d'évaluer notre travail

Nous tenons enfin à témoigner nos sincères remerciements à nos chers familles et amis pour leurs conseils et leur soutien.

# Liste des abréviations

## Liste des abréviations

Abréviations	Signification
<b>ANGEM</b>	Agence Nationale de Gestion de Micro-crédit
<b>ANSEJ</b>	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
<b>BA</b>	Banque d'Algérie
<b>BAD</b>	Banque Algérienne de développement
<b>BADR</b>	Banque d'Agriculture et de Développement Local
<b>BCA</b>	Banque Centrale d'Algérie
<b>BCIA</b>	Banque pour le Commerce et l'Industrie en Algérie
<b>BDL</b>	Banque de Développement Local
<b>BEA</b>	Banque Extérieure d'Algérie
<b>BNA</b>	Banque National d'Algérie
<b>BNP</b>	Banque Nationale de Paris
<b>CAD</b>	Caisse Algériennes de développement
<b>CCP</b>	Compte Courant Postal
<b>CEDA</b>	Caisse d'Equipement et de Développement Algérien
<b>CMC</b>	Conseil de la Monnaie et du Crédit
<b>CNC</b>	Conseil National de Crédit
<b>CNEP</b>	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyances
<b>CPA</b>	Crédit Populaire d'Algérie
<b>DZA</b>	Dinar Algérien
<b>FMI</b>	Fond Monétaire International
<b>FNI</b>	Fond National d'Investissement
<b>FRR</b>	Fond de Régulation des Recettes
<b>LMC</b>	Loi sur la Monnaie et le Crédit
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>PAS</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>RO</b>	Réserves Obligatoires
<b>SONATRACH</b>	Société Nationale pour la recherche, la production de Transport, la transformation et de la Commercialisation des Hydrocarbures
<b>SONELGAS</b>	Société Nationale de l'Electricité et du Gaz
<b>TEP</b>	Tonnes Equivalent Pétrole

# Liste des tableaux et figures

# Liste des tableaux et des figures

## A- Liste des tableaux

<b>Tableau N° 01</b> : Evolution de la liquidité de l'économie (1991 et 2000).....	54
<b>Tableau N° 02</b> : Evolution du taux d'inflation (1993-1998).....	55
<b>Tableau N° 03</b> : Evolution de la liquidité de l'économie (2001-2007).....	57
<b>Tableau N° 04</b> : Evolution des dépôts bancaires (2010-2013) .....	63
<b>Tableau N° 05</b> : Evolution des crédits bancaires (2010-2013) .....	64

## B- Liste des figures

<b>Figure N° 01</b> : Schéma du système bancaire.....	19
<b>Figure N° 02</b> : Le carré magique de KALDOR .....	27
<b>Figure N° 03</b> : La courbe IS-LM.....	32
<b>Figure N° 04</b> : L'évolution de la liquidité bancaire (2010-2016) .....	72
<b>Figure N° 05</b> : l'évolution de la liquidité de l'économie (2010-2017) .....	72

# Sommaire

# Sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre I : Approche théorique et conceptuelle .....</b>	<b>15</b>
<b>Section 01 : Aspects théoriques relatifs au système bancaire .....</b>	<b>15</b>
<b>Section 02 : introduction à la notion d'efficience bancaire .....</b>	<b>20</b>
<b>Section 03 : Les fondements théoriques de la politique monétaire .....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010).</b>	<b>36</b>
<b>Section 01 : Aperçu historique sur le système bancaire algérien (1962-2010) .....</b>	<b>36</b>
<b>Section 02 : Esquisse de la conduite de la politique monétaire en Algérie (1962-2010) .....</b>	<b>49</b>
<b>Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficience du système bancaire Algérien (2011-2017) .....</b>	<b>60</b>
<b>Section 01 : La conduite de la politique monétaire et la structure du système bancaire algérien (2011-2017).....</b>	<b>60</b>
<b>Section 02 : Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficience des banques en Algérie .....</b>	<b>73</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>82</b>

# **Introduction générale**

Le système bancaire joue un rôle important dans le financement de chaque économie, qu'elle soit développée, émergente ou en voie de développement. Cependant, ce rôle est plus important dans les économies des pays en voie de développement.

En effet, en ayant des marchés de capitaux en état embryonnaire, ces pays font du système bancaire la voie privilégiée dans le financement de leurs économies,<sup>1</sup> c'est le cas de l'Algérie, où le système bancaire constitue la pierre angulaire du système financier.

Afin d'assurer ce rôle de financement, avoir un système bancaire efficient est plus que nécessaire, de ce fait, les Etats agissent sur les différentes variables qui influencent l'efficacité du système bancaire, notamment une variable très importante dans l'économie, qui est « *la politique monétaire* ». Cette dernière est un véritable instrument de la politique économique mise en œuvre par la Banque centrale de chaque pays, dans l'objectif de contrôler la stabilité des variables monétaires, en mobilisant divers instruments en fonction du contexte institutionnel du pays.<sup>2</sup>

En Algérie, afin d'atteindre un système bancaire efficient, efficace et performant, le système bancaire et la politique monétaire ont subi plusieurs changements, liés aux différents contextes institutionnels traversés par le pays. Partant de la phase de gestion centralisée, qui est caractérisée par l'intervention successive du gouvernement dans l'organisation du système bancaire et dans la mise en œuvre de la politique monétaire, passant par la phase des réformes économiques, qui vont mettre fin à la soumission du pouvoir monétaire au pouvoir public, et enfin à la phase de l'économie de marché.

L'intérêt majeur de notre étude est de faire une revue de littérature théorique et empirique, qui porte sur l'efficacité du système bancaire algérien, ainsi que sur l'influence de la politique monétaire sur cette efficacité, ce qui va nous permettre d'enrichir une littérature très restreinte concernant ce sujet, et qui servira par la suite comme source de documentation pour les autres chercheurs, qui viendront après nous pour aborder des sujets de recherche en relation avec le nôtre.

Le choix de notre sujet de recherche est motivé par deux principales raisons : la première est le fait que chacune des variables qui le constitue a attiré à notre spécialité « *économie monétaire et bancaire* », la seconde raison réside dans l'importante originalité dont jouisse ce sujet, aussi bien au niveau variable qu'au niveau contexte.

---

<sup>1</sup> BEDOUANI-KERNANE, Hakima. Le secteur bancaire réforme, catégories : #Economie d'Algérie, Arabies, novembre 2013. Disponible sur : <http://www.hakimabedouanikernane.com/article-le-secteur-bancaire-reforme-121077303> (Consulté le 22/10/2018).

<sup>2</sup> PLIHON, D. La monnaie et ses mécanismes. 6<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition La Découverte, 2013, p.88.

En effet, l'efficacité du système bancaire algérien est très peu étudiée, et l'influence de la politique monétaire sur l'efficacité bancaire l'est encore moins.

En s'interrogeant sur les effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire algérien, nous avons formulé la question principale autour de laquelle s'articulera notre recherche de la manière suivante :

▪ **Comment la politique monétaire influence-t-elle sur l'efficacité du système bancaire algérien ?**

Dans le but de répondre à cette question principale, on a suggéré d'introduire quelques interrogations subsidiaires qui vont constituer des points de repère à notre travail de recherche, à savoir :

- En quoi consiste l'efficacité bancaire et quels sont ces déterminants ; notamment en Algérie ?
- Comment le système bancaire algérien s'est-il évolué à travers les différentes réformes introduites en Algérie ?
- Quelles sont les différentes politiques monétaires introduites en Algérie de l'indépendance à nos jours ?
- Comment les récentes politiques monétaires poursuivies par la BA influencent-elles sur les déterminants de l'efficacité bancaire en Algérie ?

Après avoir cerner certains éléments théoriques relatifs à notre sujet de recherche, et étudier l'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie, depuis son indépendance à nos jours, l'intention fondamentale tout au long de cette étude est d'analyser et de comprendre les effets de la politique monétaire menée par la BA sur l'efficacité du système bancaire algérien, pendant la période allant de 2011 à 2017.

Afin d'apporter des réponses aux questions soulevées précédemment, nous allons procéder à une recherche bibliographique, c'est-à-dire consultation des ouvrages, dictionnaires, thèses et mémoires, articles de revues, lois, ordonnances et rapports...

Concernant le cadre d'analyse, nous ferons appel aux documents traitant l'efficacité bancaire en Algérie, ainsi qu'aux rapports réalisés par la Banque d'Algérie et le Fond Monétaire International, sur l'évolution de la situation monétaire et financière en Algérie qui s'étend de 2011 à 2017.

Dans l'objectif de bien cerner notre étude, nous allons structurer ce présent mémoire en trois chapitres, les deux premiers théoriques et le troisième empirique :

Le premier chapitre fournira une synthèse de littérature, relative aux notions fondamentales qui seront indispensables au cheminement de cette étude ; à savoir : le système bancaire, l'efficacité bancaire, ainsi que la politique monétaire.

Le deuxième chapitre intitulé « évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie de 1962 à 2010 », sera consacré à un survol historique sur le système bancaire et de la politique monétaire en Algérie durant la période (1962-2010).

Nous terminant cette étude par Le troisième chapitre, intitulé « *les effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire algérien de 2011 à 2017* », à travers lequel on essaiera de comprendre les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité bancaire en Algérie pendant la période (2011-2017).

# **Chapitre I**

## **Approche théorique et conceptuelle**

**Introduction**

Comme l'indique son intitulé, ce présent chapitre est consacré à une formalisation théorique élémentaire des différents concepts et notions qui composent notre sujet de recherche, à savoir : le système bancaire, la politique monétaire et l'efficacité bancaire. Cette formalisation théorique nous servira d'appui tout au long notre étude.

Ce premier chapitre se compose de trois sections, la première sera dédiée à la compréhension du système bancaire, la seconde section quant à elle, traitera la notion d'efficacité bancaire et enfin la troisième et dernière section présentera les fondements théoriques de la politique monétaire.

**Section 01 : Aspects théoriques relatifs au système bancaire**

Dans cette première section nous proposons le minimum nécessaire à la compréhension du système bancaire.

**1.1. Définition du système bancaire**

En ce référent à la littérature à laquelle nous avons eu accès, nous avons retenu ces deux principales définitions du système bancaire.

CAUDAMINE, G définit le système bancaire comme étant : « *l'ensemble des banques d'une même zone monétaire, formant un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire* ». <sup>1</sup>

Selon Mathis, J : « *Le système bancaire est un ensemble de banques et d'autres établissements financiers et d'une Banque centrale qui entretiennent des relations financières, de créances et d'engagements les uns vis-à-vis des autres ainsi que vis-à-vis des agents non financiers* ». <sup>2</sup>

Et pour mieux appréhender la notion du système bancaire, il nous apparaît essentiel de présenter ses composantes et de décrire brièvement le rôle de chacune d'entre elles.

**1.2. Les composantes du Système Bancaire**

Par définition, le système bancaire se compose des banques, des autres établissements financiers et d'une Banque centrale.

**1.2.1. Les Banques**

Parmi les différentes définitions données au concept banque nous retenons celles-ci :

---

<sup>1</sup> CAUDAMINE, G., Montier, J. Banques et marchés financiers. Paris : Edition ECONOMICA, 1998, p.123.

<sup>2</sup> MATHIS, J. Monnaie et banque en Afrique francophone. Paris : Edition EDICEF, 1992, p.13.

Les banques représentent « *des institutions financières particulières, elles jouent un rôle décisif de médiation (ou d'intermédiation) entre les agents qui ont une capacité de financement et ceux qui ont un besoin de financement* ». <sup>1</sup>

La banque est « *un terme générique qualifiant une entreprise qui a une multiplicité d'activités et de services bancaires et financiers. Traditionnellement, la banque collecte les ressources et distribue des crédits* ». <sup>2</sup>

PATAT, J-P définit les banques comme étant « *des organismes qui gèrent dans leur passifs les comptes de leur clientèle, comptes qui peuvent être utilisés par chèque ou virement, dans les limites de la provision disponible, dans la mesure où ces comptes constituent la forme de monnaie en circulation la plus utilisée (la monnaie scripturale). Les banques prises dans leur ensemble sont donc assurées lorsqu'elles accordent des crédits, de créer simultanément la plus grande part des ressources nécessaires au financement de ces opérateurs* ». <sup>3</sup>

### 1.2.1.1. Types des Banques

Il existe plusieurs classifications des banques données par différents professionnels, nous prenons en compte deux types de classifications :

#### A. Par type d'activité

On distingue cinq catégories de banques suivant leur type d'activité :

**a. Banques de dépôts :** elles se chargent principalement du crédit à court terme. <sup>4</sup>

Elles travaillent essentiellement avec un segment de clientèle limité (*clientèle particulière, professionnelle et entreprises*). <sup>5</sup>

**b. Les banques d'affaires :** appelées aussi chant Banks ou foreign Banks, elles assurent deux activités complémentaires : <sup>6</sup>

- Des opérations de financement et de prestation de service au profil des grandes entreprises industrielles et commerciales ;
- La gestion des portefeuilles de participations pour leur propre compte.

<sup>1</sup> CROZET, Y., BELLETANTE, B., GOMEZ, P-Y., LAURENT, B. *Dictionnaire de banque et bourse*. Paris : Edition Armand Colin, 1993, p.39.

<sup>2</sup> DUCLOS, T. *Dictionnaire de la banque*. 5<sup>ème</sup>éd. Paris : Edition SEFI, 2010, p.55.

<sup>3</sup> PATAT, J-P. *Monnaie, système financier et politique monétaire*. 5<sup>ème</sup>éd. Paris : Edition ECONOMICA, 1993, p.33.

<sup>4</sup> CROZET, Y., BELLETANTE, B., GOMEZ, P-Y., LAURENT, B. *Op.cit.*, p.40.

<sup>5</sup> DUCLOS, T. *Op.cit.*, p.57.

<sup>6</sup> PATAT, J-P. *Monnaie, système financier et politique monétaire*. 5<sup>ème</sup>éd. Paris. *Op.cit.*, p.33.

<sup>6</sup> CROZET, Y., BELLETANTE, B., GOMEZ, P-Y., LAURENT, B. *Op.cit.*, p.40.

- c. Les banques d'investissements** : elles s'agissent des banques qui s'adressent à une clientèle des grandes entreprises, elles sont qualifiées de « *banques de gros* » ou « *wholesale Banking* », puisqu'elles réalisent des opérations de dimensions importantes ; elles rassemblent l'ensemble des activités de conseil, d'intermédiation, et d'exécution ayant trait aux opérations de haut du bilan (*introduction en bourse, émission de dettes, fusion /acquisition*).<sup>1</sup>
- d. Les banques de détails** : elles s'adressent aux segments de clientèle particulière, petites et moyennes entreprises, professions libérales, associations et collectivités locales. Elles proposent une large gamme de services pour capter et fidéliser leurs clientèles (*offre de crédit, de placement,...*), ce type de banque tend de plus en plus à s'internationaliser.<sup>2</sup>
- e. Les banques mutualistes /coopératives** : ce sont des banques qui n'ont pas d'autres actionnaires que leurs propres clients, qui veillent sur leurs activités, c'est un régime qui se base sur l'esprit coopératif.<sup>3</sup>

## B. Par type d'actionariat

Nous pouvons distinguer trois banques en fonction de leur actionariat :

- a. Les banques commerciales** : ce sont des banques qui effectuent leurs opérations avec les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques. Ces opérations consistent à collecter des fonds du public et les redistribués sous forme de crédits, et effectuer à titre accessoire des opérations de placements.<sup>4</sup>
- b. Une banque peut être propriété d'État** : dans ce type de banque, le capital est une propriété de l'État.<sup>5</sup>

### 1.2.1.2. Le rôle de la banque

Afin de compléter la définition de la banque, il est indispensable d'identifier les différentes fonctions qu'elle effectue qui se présentent comme suit :

- A. L'intermédiation financière** : placée sous le contrôle de la Banque centrale, elle représente l'activité phare de la banque, elle consiste pour le banquier à jouer le rôle de relais entre les déposants et les emprunteurs, en transformant des ressources collectées à court terme auprès des déposants en crédits octroyés à ses clients emprunteurs à long terme, tout en respectant les exigences des réserves de la Banque centrale.<sup>6</sup>

<sup>1</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Monnaie, Banque, Finance*. 2<sup>e</sup>éd. Paris : Edition PUF, 2012.p.174

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.173.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> [www.banque-info.com/lexique-bancaire/b/banque-commercial](http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/b/banque-commercial) (Consulté le 26/06/2018).

<sup>5</sup> DUCLOS, T. *Op.cit.*, p.57.

<sup>6</sup> COUPPAY-SOUBEYRAN, J. *Op. cit.*, p.163.

**B. La participation au processus de la création monétaire**

Tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire, en créant un dépôt bancaire (*monnaie scripturale*) de montant équivalent, de même, à chaque fois qu'un crédit bancaire est remboursé, la monnaie en circulation sera réduite.<sup>1</sup>

**C. La mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et leurs gestions**

C'est une fonction spécifique dévolue aux banques, afin de permettre à leur clientèle de faire circuler leur dépôts bancaires par espèces, chèques, cartes bancaires, virements.<sup>2</sup>

**1.2.2. La Banque Centrale**

Elle constitue le principal appareil du premier rang exécutif des autorités publiques dans le domaine de la surveillance et de la gestion de la monnaie<sup>3</sup>, elle possède ainsi le privilège :

- D'émettre deux types de monnaies : les billets de banque, pour lesquels elle a le monopole et la monnaie scripturale qui circule essentiellement entre les intermédiaires financiers ;<sup>4</sup>
- Gérer les réserves de change du pays : les banques secondaires s'adressent à la Banque centrale, pour acheter ou vendre des devises étrangères lorsqu'elles ne peuvent pas équilibrer leurs opérations entre elles sur le marché de change ;<sup>5</sup>
- Recevoir les dépôts des Etats ou leurs accorder des crédits, qui représente un rôle similaire à celui des banques commerciales ;<sup>6</sup>
- Recevoir de la part des banques commerciales les dépôts volontaires (*réserves libres*) ou contraints (*réserves obligatoires*) et leurs consent des crédits, d'où la qualification de la Banque centrale de « banque des banques ».<sup>7</sup>

**1.2.3. Les autres établissements financiers**

Ces établissements constituent une catégorie originale d'établissements de crédit, qui effectuent toutes les opérations de banque, à l'exception de la collecte des fonds du public sous forme de dépôts. Pour pouvoir accorder des crédits, les institutions financières subissent une fuite massive vers le circuit des autres établissements, pour compenser cette fuite, elles émettent des titres négociables à toutes échéances notamment des titres négociables sur le marché monétaire, ou elles empruntent sur le marché interbancaire.<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> COUPPAY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.163.

<sup>2</sup> *Ibid.* p, 162.

<sup>3</sup> DUCLOS, T. *Op.cit.*, p.56

<sup>4</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.23.

<sup>5</sup> MATHIS, J. *Op.cit.*, p.18.

<sup>6</sup> *Ibid.*

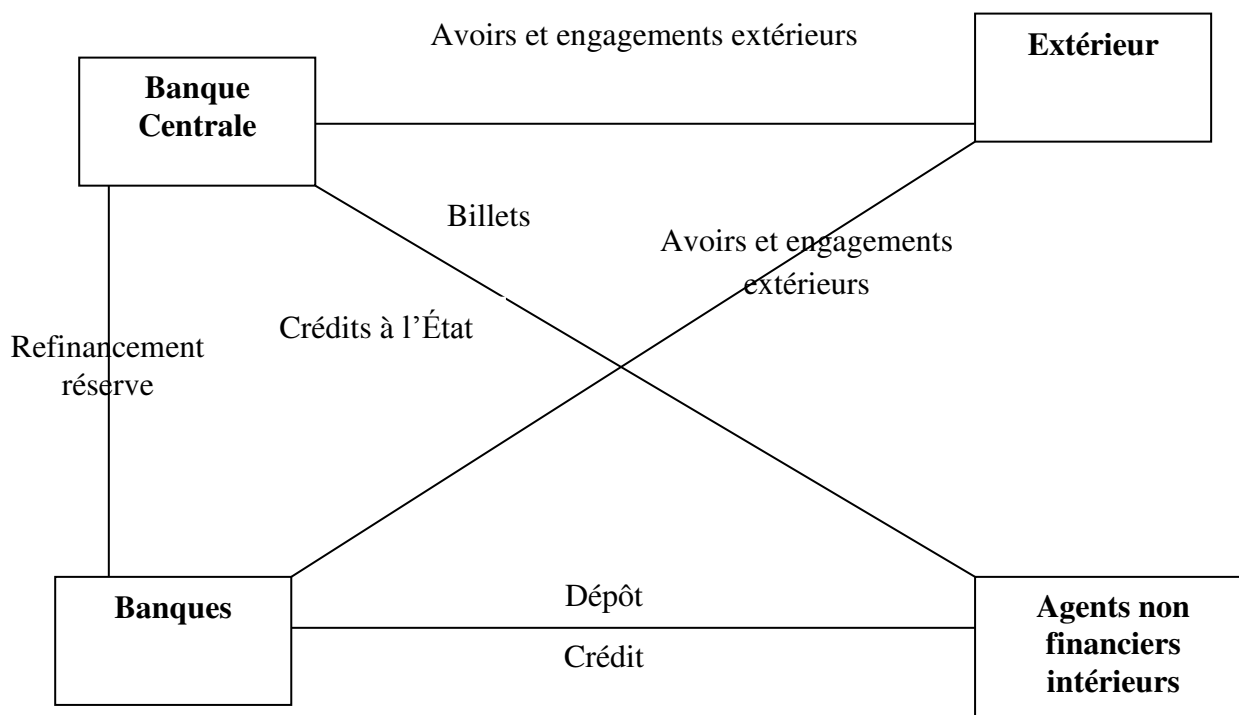
<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> PATAT, J-P. Monnaie, système financier et politique monétaire. 6<sup>ème</sup>éd. Paris: Edition ECONOMICA, 2002, p.67-68.

### 1.3. Le schéma du système bancaire

Mathis nous présente un schéma simplifié du système bancaire, où il illustre les composantes du système bancaire et les relations financières entre chacune d'entre elles ainsi que les relations entre ces composantes et les agents non financiers.

**Figure N°01 : Le schéma du système bancaire**



Source : Mathis, J. Monnaie et banques en Afrique francophone, EDICEF, 1992, p.19.

Dans ce schéma apparaissent :<sup>1</sup>

- Les transactions financières entre agents financiers, et entre agents financiers et agent non financiers ;
- L'extérieur est introduit à la fois comme étant un agent financier et non financier ;
- Les agents non financiers intérieurs remplacent parfois l'État.

Elles ne sont pas décrites dans ce schéma :<sup>2</sup>

- Les relations entre agents non financiers puisqu'elles ne relèvent pas du système bancaire ;
- Les relations financières ne faisant pas intervenir les banques commerciales ou la Banque centrale.

<sup>1</sup> MATHIS, J. *Op.cit.*, p.18-19.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## Section 02 : Introduction à la notion d'efficacité bancaire

Donner une définition à la notion d'efficacité bancaire n'est pas une chose facile, du fait que le concept efficacité lui-même est difficile à définir, puisqu'il est souvent confondu et lié à d'autres concepts économiques.

Ainsi, pour appréhender la notion d'efficacité bancaire, il est nécessaire en premier lieu de définir l'efficacité, tout en faisant la distinction entre ce concept et d'autres concepts avec lesquels il est confondu, notamment l'efficacité et la performance. En second lieu, nous présenterons les modalités d'efficacité, pour arriver enfin à l'efficacité bancaire et ses déterminants.

### 2.1. Le concept d'efficacité

D'origine anglaise « *efficiency* », l'efficacité est un terme récent qui n'est utilisé qu'à partir de 1947.<sup>1</sup> Voici quelques définitions données par différents auteurs à ce concept :

Selon GONSARD, H & GONSARD, B (1999) : « *l'efficacité est un concept qui combine deux autres, puisqu'il met en rapport l'efficacité aux moyens engagés pour atteindre les résultats attendus. En considérant deux systèmes produisant des résultats identiques, on peut considérer que celui qui y engage moins de moyens est le plus efficace ou bien celui qui obtient des meilleurs résultats avec les mêmes moyens est de même le plus efficace. Donc, l'efficacité mesurerait le rapport entre l'efficacité et le coût* ». <sup>2</sup>

JOHNSON & SCHOLLES (1997) quant à eux définissent l'efficacité comme étant : « *une mesure interne de la performance de l'entreprise, elle est très fréquemment appréciée en terme de coût de production, de profit ou de productivité et elle est mesurée la quantité de ressources utilisées pour produire une unité de biens ou de services* ». <sup>3</sup>

LECLERC & FORTIN (1958) présentent une approche qui combine deux concepts, ils considèrent que : « *l'efficacité doit être analysée à deux niveaux : l'efficacité de répartition (allocative), qui consiste à ce que l'entreprise doit s'assurer qu'elle utilise le moins de ressources possibles, et l'efficacité technique qui consiste à choisir la combinaison des*

---

<sup>1</sup> BANNOUR, Boutheina., LABIDI, Moez. Efficacité des banques commerciales : Etude par l'approche de frontière stochastique[en ligne]. Preliminary report. Faculté des sciences économiques et gestion, Université de Monastir, Tunisia : Panoeconomicus, 2013, 1, pp.103-132. Disponible sur : <https://panoeconomicus.org/index.php/journal/article/view/106> (consulté le 27/06/2018).

<sup>2</sup> BENZAI, Yacine. Mesure de l'efficacité des banques commerciales Algériennes par les méthodes paramétriques et non paramétriques[en ligne]. Thèse de doctorat. Finance internationale, Université Abou Bakr BELKAID, Tlemcen, 2016, p.12-13. Format PDF. Disponible sur : [dspace.univ-tlemcen.dz](https://dspace.univ-tlemcen.dz) (Consulté le 27/06/2018)

<sup>3</sup> BENZAI, Yacine. *Op.cit.*, p.13.

*facteurs la moins couteuse, la combinaison des deux facteurs permet d'obtenir l'efficacité économique dans la minimisation des coûts pour un niveau donné de production ».<sup>1</sup>*

Une définition plus simple du concept d'efficience est donnée par le dictionnaire la Toupie qui considère que l'efficience : « *est la capacité d'un individu, d'un ensemble d'individus, d'une machine ou d'une technique à obtenir le maximum de résultats avec le minimum de moyens, de coûts, d'efforts ou d'énergies. C'est l'aptitude à réaliser de manière rationnelle de bonne performance pour une activité ou un travail donné, à optimiser les moyens disponibles pour atteindre un résultat ».*<sup>2</sup>

## 2.2. Distinction entre le concept « efficience » et d'autres concepts économiques

Plusieurs auteurs confondent le concept efficience avec d'autres concepts économiques, tels que l'efficacité et la performance, il est donc nécessaire d'établir une distinction entre ces concepts et celui de l'efficience.

### 2.2.1. L'efficacité

Le terme efficacité vient du mot latin « *efficiere* » qui veut dire effectuer. Une action est dite efficace, quand elle produit l'effet attendu préalablement fixé.

*« L'efficacité exprime à quel point l'entreprise est capable de réaliser ses objectifs, ou bien c'est la prise des décisions correctes et le suivi de leur application, pour atteindre des objectifs généraux et fonctionnels, l'efficacité est une mesure adéquate aux objectifs que l'entreprise veut atteindre ou le degré de la réalisation de ces objectifs ».*<sup>3</sup>

Selon le dictionnaire la Toupie « *l'efficacité est la capacité d'obtenir le résultat souhaité ou attendu, d'atteindre l'objectif fixé ».*<sup>4</sup>

Donc, la différence entre l'efficience et l'efficacité réside dans le fait que l'efficacité ce concentre sur le point final auquel on doit arriver, par contre l'efficience s'intéresse à la manière qui peut nous conduire à ce point avec un minimum d'efforts et de coûts.<sup>5</sup>

### 2.2.2. La performance

Selon LORINO Philip : « *la performance dans l'entreprise est tout ce qui et seulement, ce qui contribue à améliorer le couple valeur-coût ; elle est tout ce qui et seulement, ce qui contribue à atteindre les objectifs stratégiques ».*<sup>6</sup>

<sup>1</sup> BENZAI, Yacine. *Op.cit.*, p.13.

<sup>2</sup> <http://www.toupie.org/dictionnaire/efficience.htm>. (Consulté le 03/06/2018).

<sup>3</sup> ساعد، ابتسام. تقييم كفاءة النظام المالي الجزائري ودوره في تمويل الاقتصاد. فرع نفود وتمويل، مذكرة ماجستير. علوم الاقتصاد، بسكرة: جامعة محمد خيضر، الجزائر، 2009. ص. 62.

[En ligne]. Disponible sur : [thesis.univ-biskra.dz/584/1/مذكرة%20ابتسام%20ساعد.PDF](https://thesis.univ-biskra.dz/584/1/مذكرة%20ابتسام%20ساعد.PDF) (Consulté le 05/06/2018).

<sup>4</sup> <http://www.toupie.org/dictionnaire/efficacite.htm> (Consulté le 05/06/2018).

<sup>5</sup> ساعد ابتسام، مرجع سابق، ص. 62.

<sup>6</sup> LORINO, P. Méthodes et pratiques de la performance « *pédagogique, complet et clair* » -Alternatives Economiques. 3<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition organisation .2003, p.507.

La performance est également définie comme étant : « *une notion générique qui englobe diverses notions, telles que la compétitivité, l'efficacité, la création de la valeur.... Elle repose sur trois principales dimensions : la performance économique (résultat opérationnel, productivité...), la performance financière (la création de la valeur, niveau d'action...) et la performance concurrentielle (compétitivité, part de marché...)* ». <sup>1</sup>

### 2.3. Modalités d'efficience

L'efficience globale dite efficience-X est décomposée en efficience productive, l'efficience à l'échelle, l'efficience allocative, et /ou efficience technique. <sup>2</sup>

#### 2.3.1. L'efficience productive

Selon KOPP Gay, OSIEWALSKIL Jacek & STELL Mark (1994) : « *l'efficience productive est l'aptitude d'une unité de décision à produire un output bien spécifié à un coût minimal, ainsi l'output et le facteur input doivent être clairement spécifiés par des vecteurs d'attributs mesurables* ». <sup>3</sup>

#### 2.3.2. L'efficience technique

Pour Lovell Harold & Schmidt : « *l'efficience technique renvoie à la capacité à éviter des pertes en produisant autant d'outputs que le permet l'utilisation des inputs, ou en utilisant le moins possible d'inputs telle que le permet la production d'output* ». <sup>4</sup>

#### 2.3.3. L'efficience allocative ou prix

L'efficience allocative consiste pour l'entreprise : « *à optimiser son niveau de production tout en minimisant les coûts de cette dernière en mettant en place une politique de vente, de prix ou de tarification appropriée* ». <sup>5</sup>

#### 2.3.4. L'efficience à l'échelle

Une unité de décision est dite efficiente à l'échelle : « *si elle parvient à atteindre sa taille optimale, selon les conditions du marché ou elle opère à un minimum de coût* ». <sup>6</sup>

### 2.4. L'Efficience bancaire

Dans ce point nous présentons la définition de l'efficience bancaire et ses déterminants.

#### 2.4.1. Définition de l'efficience bancaire

Une définition étroite de l'efficience bancaire n'inclue que la relation entre outputs et inputs et suppose la stabilité du volume et de la technologie. Ainsi, l'efficience bancaire est

<sup>1</sup> BENZAI, Yacine. *Op.cit.*, p.10

<sup>2</sup> BANNOUR, B., LABIDI, M. *Op.cit.*, pp.103-132.

<sup>3</sup> *Ibid.* pp.103-132.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

définie comme étant : « la relation entre les inputs et les outputs de la banque dans le sens si les outputs augmentent en utilisant la même quantité d'inputs, ou la réalisation de la même quantité d'outputs en utilisant peu d'inputs, ou bien présenter des outputs avec la moindre perte d'inputs ». Cette définition d'efficacité dans la banque reste la même que celle de l'efficacité dans les autres institutions économiques.<sup>1</sup>

Une définition plus large et complète de l'efficacité bancaire dit que : « une entreprise bancaire est efficace si elle pouvait orienter ses ressources économiques disponibles vers la réalisation du profit le plus important possible, c'est-à-dire le bon contrôle de ses capacités financières et humaines d'une part et la réalisation d'un volume optimale avec la proposition d'une vaste panoplie de produits monétaires d'une autre part ».<sup>2</sup>

A partir des définitions précédentes, on peut déduire que l'efficacité bancaire touche les aspects suivants :<sup>3</sup>

- L'efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles en contrôlant les coûts, ce qu'on entend par efficacité coût ;
- L'efficacité dans la distribution des coûts à travers la réalisation du volume optimal, ce qui est appelé efficacité volume ;
- L'efficacité dans la diversification des produits monétaires en diversifiant l'activité, on parle alors de l'efficacité de gamme.

#### 2.4.2. Les déterminants de l'efficacité bancaire

L'efficacité bancaire est influencée par deux déterminants, à savoir :<sup>4</sup>

- La structure de régulation et d'organisation ;
- La taille et la technologie.

##### 2.4.2.1. La structure de régulation et d'organisation

Pour Berger, Hunter & Timme, l'efficacité peut être affectée par la régulation qui influence les structures organisationnelles des institutions financières.

En effet, les États délivrent aux institutions de dépôts des agréments qui leur permettent d'opérer dans des différentes branches et d'exercer des activités non bancaires, ce qui fait accroître leur efficacité, notamment ; l'efficacité à échelle et l'efficacité technique.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> ساعد، ابتسام. مرجع سابق، ص.69.

<sup>2</sup> ساعد، ابتسام. المرجع نفسه، ص.70.

<sup>3</sup> المرجع نفسه، الصفحة نفسها.

<sup>4</sup> DALY, Lamia. Structure et efficacité bancaire : problématique théorique et validation empirique sur les banques tunisienne. [En ligne]. Mémoire de master, économie et finance, Tunis : université de Jendouba, FSJEG, 2006, p.58. Disponible sur : <https://www.memoireonline.com> > Economie et Finance (Consulté le 06/06.2018).

<sup>5</sup> Ibid.

La structure de régulation varie en fonction de l'institution financière (*banque commerciale, banque de dépôt et les unions de crédit*).

La pratique du management des risques par la banque est un autre déterminant de l'efficacité bancaire. En effet, par une présence d'une bonne asymétrie d'informations, une bonne identification du risque, les banques peuvent éviter des pertes non anticipées.<sup>1</sup>

Ajoutant à ces déterminants, d'autres facteurs qui peuvent accroître l'efficacité bancaire, à savoir : l'accès facile aux marchés de capitaux, une bonne relation entre investisseurs et des coûts de capitaux non élevés.<sup>2</sup>

#### **2.4.2.2. La taille et la technologie**

En 1990, Ferrier et Lovell ont réalisé une étude sur l'efficacité de 575 banques commerciales Américaines, ils sont arrivés aux résultats suivants :<sup>3</sup>

- 88% de ces banques ont un rendement d'échelle croissant ;
- Dans une économie, les grandes banques ont un avantage de coût minimale ;
- La mauvaise utilisation de capitale et l'exploitation extrême de la main d'œuvre induit à une faible efficacité allocative des banques considérées ;
- Les banques de petite taille s'avèrent les plus efficaces que les banques de grande taille, qui s'explique par la bonne application de la technologie par ces dernières, ce qui leur permet d'avoir des avantages de coût de capitaux.

En 1993, Pi et Timm ont étudié l'impact de la séparation entre les propriétaires et les dirigeants des banques commerciales Américaines, ils ont constaté que les banques où le président du comité et le président générale constituaient la même personne sont moins efficaces. Par contre celles qui exercent une dispersion de la concentration de propriété s'avèrent plus efficaces.<sup>4</sup>

Une autre étude porte sur l'impact du droit de propriété sur l'aptitude de la banque à prendre de risques, à l'innovation, à sa capacité à générer ou à mobiliser des ressources, ainsi qu'à la réduction de ces coûts d'où l'influence du droit de propriété sur l'efficacité de la banque.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> DALY, Lamia. *Op.cit.*, p.59.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

### Section 03 : Les fondements théoriques de la politique monétaire

L'objet de cette section consiste à définir la politique monétaire et à exposer les différentes théories qui ont été avancées pour l'expliquer, par la suite, nous allons étudier le fonctionnement de la politique monétaire à travers une grille d'analyse qui relie ses instruments, ses objectifs ainsi que les voies de sa transmission.

#### 3.1. Définition et évolution de la politique monétaire dans la politique économique

Dans ce qui suit nous allons aborder quelques définitions données à la notion de politique monétaire, puis étudier son évolution dans la politique économique.

##### 3.1.1. Définition de la politique monétaire

D'après COUPPEY-SOUBEYRAN, J, la politique monétaire désigne « *l'ensemble des décisions et des actions mises en œuvre par les autorités monétaires afin d'atteindre des objectifs en matière de croissance, d'inflation, de taux de change ou d'emploi* ». <sup>1</sup>

Pour BAILLY, J-L, la politique monétaire est « *l'ensemble des actions développées par une Banque centrale et/ou un gouvernement pour influencer le niveau d'activité économique et maintenir la stabilité des prix grâce à la régulation de la quantité et des coûts de la monnaie* ». <sup>2</sup>

Enfin, Selon BENASSY, A la politique monétaire est « *l'art de manier les taux d'intérêt directeurs pour atteindre l'objectif de la stabilité des prix* ». <sup>3</sup>

##### 3.1.2. Évolution de la politique monétaire dans la politique économique

La politique monétaire a longtemps nourrit de vifs débats entre les grandes conceptions économiques, notamment ; chez les keynésiens et les monétaristes.

###### 3.1.2.1. La politique monétaire dans la pensée keynésienne

La politique keynésienne s'appuie sur les travaux de l'économiste Néo-Zélandais A.W.PHILIPS (1958), qui établit empiriquement une relation inverse entre le taux de chômage et le taux de progression nominale des salaires. Cette relation sous-entend que si le chômage est faible, les salariés réclament plus de salaires et inversement en cas d'augmentation du taux de chômage, cette relation est représentée par ce qui est appelé courbe de Philips. <sup>4</sup>

Par la suite, la courbe de Philips s'élargie pour traduire une autre relation négative cette fois ci entre le taux de chômage et le taux d'inflation.

<sup>1</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p. 229.

<sup>2</sup> BAILLY, J-L., CAIR, G., FIGLIUZZI, A et LELIEVRE, V. *Economie monétaire et financière*. 2<sup>ème</sup>éd. Paris : Edition Bréal, 2006, p.217.

<sup>3</sup> BENASSY, A. *Politique économique*. 1<sup>ère</sup> éd. Paris : Edition Boeck, 2004, p.120.

<sup>4</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.233.

La théorie keynésienne croit en l'efficacité de la politique monétaire et lui attribue comme objectif ultime l'arbitrage entre inflation et chômage, et comme objectif intermédiaire les taux d'intérêt, ainsi pour KEYNES une politique monétaire accommodante pourra conduire au plein emploi, en diminuant les taux d'intérêt par l'augmentation de la masse monétaire en circulation, ce qui va rehausser l'investissement jusqu'à l'atteinte du plein emploi.<sup>1</sup>

### 3.1.2.2. La politique monétaire dans la pensée monétariste

Apparue à la fin des années soixante, la politique monétariste est une politique monétaire préconisée par les économistes libéraux, dont Milton Friedman (1912-2006, prix Nobel d'économie en 1976) comme leur chef de file.<sup>2</sup>

Friedman est venu critiquer la courbe de Philips, en lui reprochant d'être valable seulement à court terme, par contre à long terme elle devient une simple droite verticale, pour cause, aucune politique de relance ne parviendra à faire baisser le taux de chômage durablement.<sup>3</sup>

Pour Friedman, il est vrai que dans un premiers temps la relance diminuera le chômage et en contrepartie elle augmentera l'inflation. Mais étant donné que les salariés sont des agents économiques rationnels et ne sont pas victimes d'illusion monétaire, ils vont se rendre compte rapidement que leur pouvoir d'achat a baissé avec l'accroissement de l'inflation. Cela va amener les salariés par la suite à réclamer à leur employeurs des augmentations dans leurs salaires, les entreprises supporteront ainsi, une hausse de main d'œuvre qui les pousse à recourir au licenciement, le chômage reviendra alors à son niveau initial, une nouvelle relance économique produira les mêmes effets.<sup>4</sup>

Contrairement aux keynésiens, les monétaristes ne croient pas à la possibilité d'un arbitrage entre inflation et chômage, pour eux la politique monétaire ne doit avoir qu'un seul objectif, c'est celui de lutter contre l'inflation. Pour atteindre cet objectif, le meilleur moyen consiste à agir sur l'évolution des agrégats monétaires qui composent la masse monétaire, comme le préconise la théorie quantitative de la monnaie (*l'inflation est le résultat de l'accroissement de la masse monétaire*).<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.233.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.234.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.235.

<sup>5</sup> *Ibid.*.,p.236.

Il convient ici d'évoquer les principales composantes de la masse monétaire :<sup>1</sup>

- **M1** : c'est l'agrégat le plus étroit il désigne la monnaie au sens strict, ainsi il inclut les pièces, les billets et les dépôts à vue détenus par des agents non financiers résidents ;
- **M2** : englobe M1 et les dépôts à terme jusqu'à deux ans et les dépôts assortis d'un préavis de remboursement inférieur ou égal à 3 mois ;
- **M3** : c'est l'agrégat le plus large inclus M2 et les instruments négociables sur le marché monétaire, émis par les institutions financières et monétaires et qui représentent des avoirs dont le degré de liquidité est élevé, avec peu de risque de capital en cas de liquidation (*OPCVM monétaires, certificats de dépôts*) ;
- **M4** : englobe M3, les bons de Trésor, les billets de trésorerie et les bons à moyen terme émis par les sociétés financières.

### 3.2. Les objectifs de la politique monétaire

Les objectifs de la politique monétaire se déclinent pour les autorités monétaires en trois types, à savoir : Les objectifs intermédiaires, opérationnels et finals.<sup>2</sup>

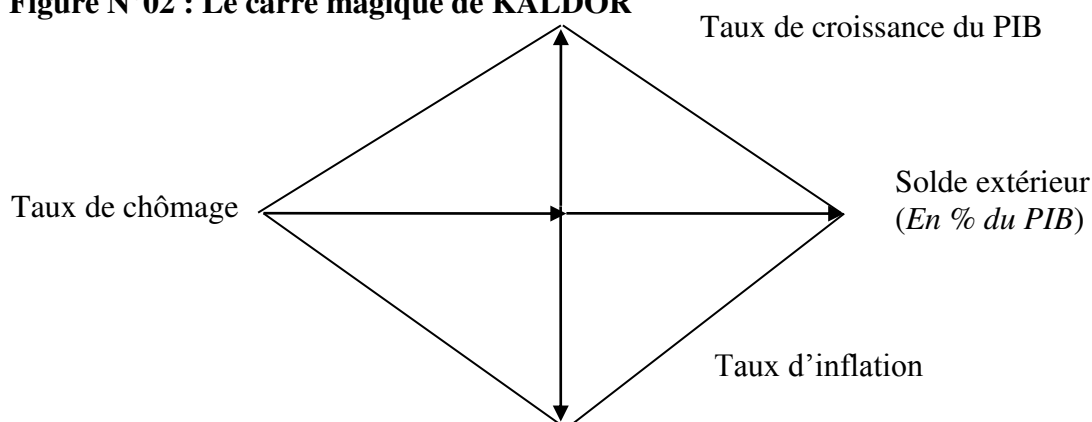
#### 3.2.1. Les objectifs finals

La politique monétaire est une composante importante de la politique économique générale. De ce fait, les objectifs finals de la politique monétaire rejoignent ceux de la politique économique générale, qui consiste à réaliser le carré magique dans ses quatre axes.<sup>3</sup>

- La stabilité des prix ;
- La croissance économique ;
- Le plein emploi ;
- Et l'équilibre extérieur.

Ils sont présentés dans la figure ci-dessous :

**Figure N°02 : Le carré magique de KALDOR**



Source : COUPPEY-SOUBEYRAN, J. Monnaie, Banque, Finance .2<sup>e</sup>ed. Paris : Edition PUF, 2012.p.231.

<sup>1</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.134.

<sup>2</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.88.

<sup>3</sup> *Ibid.*

### 3.2.2. Les objectifs intermédiaires

La politique monétaire cible trois sortes d'objectifs intermédiaires : un bon niveau de croissance de la masse monétaire, un bon niveau de taux de change et un bon niveau du taux d'intérêt.<sup>1</sup>

Les autorités monétaires ont retenu ces variables comme objectif intermédiaire, en raison que ces derniers sont sous le contrôle de la Banque centrale, elles sont mesurables, peuvent être connues rapidement et enfin parce qu'elles ont un impact sur les variables réelles de l'économie, à savoir les quatre (04) objectifs finals de la politique monétaire.<sup>2</sup>

Le contexte institutionnel et le cadre théorique de référence influence eux aussi sur le choix de ces objectifs intermédiaires, ainsi dans une économie où la principale source de financement est le crédit bancaire, le taux d'intérêt sera l'objectif intermédiaire le plus approprié, par contre dans une économie fortement internationalisée où le régime de change est fixe, l'objectif intermédiaire retenu est le taux de change.<sup>3</sup>

### 3.2.3. Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont des variables, qui sont directement contrôlées par les Banques centrales, elles indiquent l'état de la politique monétaire, les autorités monétaires les fixent pour remplacer les variables retenues comme objectifs intermédiaires, qui finalement ne remplissent pas les conditions qui leurs sont exigées.<sup>4</sup>

Le rôle d'objectif opérationnel est joué le plus souvent par les taux d'intérêt à court terme.<sup>5</sup>

## 3.3. Les instruments de la politique monétaire

Pour pouvoir atteindre les objectifs assignés à la politique monétaire, les autorités monétaires font appel à une multitude d'instruments, qui sont classés en deux grandes catégories, à savoir :<sup>6</sup>

- Les techniques de contrôle administratif et quantitatif ;
- Les techniques du marché.

### 3.3.1. Les techniques de contrôle administratif et quantitatif

Cette catégorie d'instruments agit directement et autoritairement sur les agents économiques. Parmi ces instruments :<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> JAIFFERE, P. Monnaie et politique monétaire. 4<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition ECONOMICA, 1996. p.94.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.88-89.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.89.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, p.90.

<sup>7</sup> *Ibid.*

**3.3.1.1 L'encadrement du crédit**

C'est une procédure qui permet à la Banque centrale de fixer une norme de progression des crédits octroyés par les banques, en cas de dépassement de cette norme, les banques seront soumises à des sanctions. L'encadrement du crédit constitue un dispositif essentiel de contrôle de la création monétaire, par la limite des distributions des crédits bancaires :<sup>1</sup>

Ce dispositif à long temps prédominé dans le régime d'économie d'endettement administrée, mais avec le nouveau contexte de la libéralisation financière, ainsi que les différents inconvénients que cet instrument présente, notamment le freinage de la concurrence entre les banques, en fixant à ces dernières leurs parts du marché, qui conduit d'une part les banques à privilégier leurs clients et d'autre part, les entreprises à recourir au financement interentreprises, qui échappe à toute forme de régulation. Pour ces raisons, l'encadrement du crédit sera vite supprimé à partir de 1980.<sup>2</sup>

**3.3.1.2. Le contrôle de change**

C'est le deuxième instrument direct de la politique monétaire, il constitue une mesure réglementaire, qui a pour objectif de réduire ou d'interdire certaines opérations qui peuvent être à l'origine de l'instabilité des changes, telles que les opérations de termaillage, qui consistent à anticiper ou à retarder les décaissements ou les encaissements, selon les anticipations sur les taux de devise.<sup>3</sup>

Comme pour l'encadrement du crédit, la réglementation des changes se fut levée avec la venue de la libéralisation financière à partir des années 80, dans les pays industrialisés en plein régime d'économie de marché.<sup>4</sup>

**3.3.2. Les techniques du marché**

Cette seconde catégorie d'instrument de la politique monétaire influence indirectement sur le comportement des agents économiques. L'action sur la liquidité bancaire et l'intervention sur le marché monétaire et celui des changes, sont les deux mécanismes de marché les plus utilisés.<sup>5</sup>

**3.3.2.1. L'action sur la liquidité bancaire**

La liquidité bancaire correspond à « *l'argent dont les banques ont besoin sur leur comptes en monnaie centrale* ».

---

<sup>1</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p. 88-89.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.90-91.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.91.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.92.

Pour agir sur cette dernière, la banque centrale de chaque pays mobilise quatre instruments essentiels, à savoir : le taux de réescompte, les opérations d'open Market, la facilité permanente et les réserves obligatoires.<sup>1</sup>

### **A. Le taux de réescompte**

Le réescompte est une procédure de refinancement exceptionnel de dernier ressort permettant aux banques en situation difficile d'obtenir des refinancements provisoires à un taux élevé, mais encore décent auprès de l'institut d'émission par le biais de titres représentatifs de crédit à l'économie qu'elles détiennent dans leurs portefeuilles.<sup>2</sup>

La Banque centrale agit sur la quantité de monnaie en circulation par la manipulation du taux de réescompte en jouant sur la différence entre le taux de crédit et ce taux de réescompte, ainsi, si la Banque centrale veut diminuer les crédits accordés par les banques commerciales à l'économie, elle doit augmenter le taux de réescompte et inversement si elle veut augmenter les crédits.<sup>3</sup>

Le recours à l'instrument du taux de réescompte est abandonné dans de nombreux pays pour causes :<sup>4</sup>

- Il ne permet pas aux autorités monétaires de contrôler la quantité de monnaie en circulation, car ces dernières sont passives et ne peuvent pas refuser de réescompter des créances ;
- Le réescompte est à l'initiative des banques commerciales, qui ne le sollicitent qu'en cas de manque de liquidité, alors cette instrument est inefficace lorsque les banques sont en excès de liquidité.

### **B. L'opération d'Open Market**

Elle représente les interventions de la Banque centrale sur le marché monétaire sous forme d'appels d'offre réguliers : la Banque centrale met à la disposition des établissements de crédit des liquidités, en contrepartie d'actifs cédés temporairement comme garanties par ces établissements.<sup>5</sup>

### **C. La facilité permanente**

C'est un instrument qui permet aux banques d'exercer les opérations de dépôt ou de retrait auprès de leur banque centrale nationale au jour le jour.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.248.

<sup>2</sup> PATAT, J-P. Monnaie, système financier et politique monétaire. 6<sup>ème</sup>éd. *Op.cit.*, p.424.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.92.

<sup>6</sup> *Ibid.*

## D. Les réserves obligatoires

C'est un véritable instrument de la politique monétaire, utilisé pour agir sur la création monétaire et les taux d'intérêt, il oblige les banques à détenir dans leur compte auprès de la banque centrale un solde proportionnel aux dépôts liquides qu'elles reçoivent de la part des agents non bancaires.<sup>1</sup>

La capacité des banques à faire circuler de la monnaie dépend du pourcentage des réserves à constituer : plus ces pourcentages augmentent, plus la capacité de faire circuler de la monnaie diminue et inversement.<sup>2</sup>

### 3.3.2.2. Les interventions sur les marchés

La Banque centrale intervient sur les deux marchés : monétaire et des change.

#### A. Sur le marché monétaire

La banque centrale fait varier les taux d'intérêt soit pour attirer ou décourager les capitaux étrangers, par exemple : pour pouvoir compenser les anticipations de dépréciation de la monnaie nationale et supprimer les sorties de capitaux, les autorités monétaires vont augmenter les taux d'intérêts nationaux.<sup>3</sup>

Lorsque le taux de dépréciation anticipée d'une monnaie est égal au différentiel entre les taux d'intérêt de cette monnaie et les taux d'intérêt sur la devise étrangère considérée, on pourra dire que l'équilibre sur le marché est atteint.<sup>4</sup>

#### B. Sur le marché des changes

Les interventions des autorités monétaires sur le marché des changes consistent à échanger de la monnaie étrangère contre la monnaie nationale, pour agir sur l'équilibre du marché. Elles interviennent également pour affecter directement la liquidité bancaire et le taux de change comme suit : lorsque une Banque centrale donnee cède de la devise et achète de la monnaie nationale pour soutenir cette dernière, la liquidité en monnaie nationale sera réduite entraînant avec elle une hausse relative du taux d'intérêt de la devise et inversement.<sup>5</sup>

### 3.4. Canaux de transmission de la Politique monétaire

En entend par canaux de transmission, les voies par lesquelles les instruments de la politique monétaire agissent sur l'économie réelle, ces canaux sont au nombre de plusieurs.

---

<sup>1</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.93.

<sup>2</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op. cit.*, p.254.

<sup>3</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p. 95.

<sup>4</sup> *Ibid.*

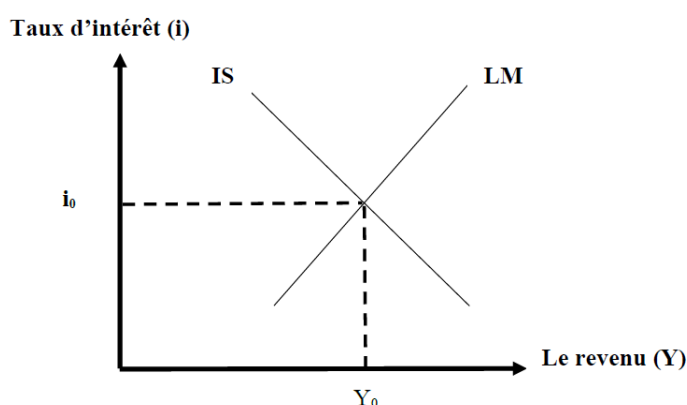
<sup>5</sup> *Ibid.*

### 3.4.1. Le canal du taux d'intérêt

Le modèle néo-keynésien IS-LM, considère le canal du taux d'intérêt comme la principale voie de transmission de la politique monétaire. Selon ce modèle, une baisse des taux d'intérêt par les autorités monétaires réduit les coûts du capital (*les couts nominaux de crédit*), entraînant par la suite une augmentation des dépenses d'investissement des entreprises, rehaussant ainsi la demande globale et la production.<sup>1</sup>

La figure suivante représente le modèle IS-LM.

**Figure N°03 : La courbe IS-LM**



Source : AZAM, J-P. Théorie Macroéconomique et Monétaire. Paris : Edition Nathan supérieur, 1986, p.201.

Cependant, le model IS-LM ne prend en considération que le coût nominal à court terme déterminé sur le marché monétaire, et néglige les taux d'intérêt à long terme cotés sur les marchés financiers, or c'est ce dernier qui a le pouvoir d'influencer les décisions d'investissement des entreprises. Ce model doit donc prendre en compte la relation entre le taux d'intérêt à court terme et le taux d'intérêt à long terme.<sup>2</sup>

Autre limite de cette conception néo-keynésienne consiste dans le fait qu'elle considère que les décisions d'investissement des entreprises, dépendent des taux d'intérêt nominal et non des taux d'intérêt réels (*taux nominal - inflation anticipée*).

Ainsi une variation du taux nominal à court terme induit à une variation du taux d'intérêt réel du court terme. Cette dernière va influencer sur les dépenses des agents économiques (*ménages, entreprises et État*), de sorte que si les taux d'intérêt réel diminuent, les ménages réduiront leur épargne qui devient moins rémunérateur, en contrepartie ils augmenteront leur consommation immédiate, quant aux entreprises, elles investiront encore plus, ainsi la demande globale va s'accroître relançant avec elle la croissance économique.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p. 97.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.98.

<sup>3</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.267.

### 3.4.2. Le canal du crédit bancaire

A travers ce canal, les autorités monétaires cherchent à influencer la demande et l'offre des crédits bancaires, Ainsi pour agir :

#### 3.4.2.1. Sur l'offre des crédits bancaires

La Banque centrale joue sur les coûts de refinancement des banques commerciales, afin d'influencer sur les coûts des crédits accordés par les banques commerciales à leurs clients<sup>1</sup>, ainsi, si les coûts de refinancement diminuent, les coûts des crédits bancaires devraient aussi diminués, ce qui induit à l'augmentation des quantités des crédits bancaires distribués, inversement si la Banque centrale fait augmenter le coût de refinancement.<sup>2</sup>

#### 3.4.2.2. Sur la demande des crédits bancaires

Si les banques commerciales diminuent les taux d'intérêts sur les crédits qu'elles accordent, suite à la diminution des coûts de leurs refinancements par la Banque centrale, on peut prévoir un accroissement de la demande de crédit par les entreprises et les ménages pour investir d'avantage.<sup>3</sup>

### 3.4.3. Le canal de la monnaie

Lorsque la création monétaire augmente suite à la diminution des taux directeurs proposés par la Banque centrale, les agents économiques pourront ajuster leurs encaisses au niveau qu'ils désirent et dépenser la liquidité excédentaire dont ils disposent, ce qui va accroître la demande globale.<sup>4</sup>

#### 3.4.4. Le canal des bilans (ou des prix d'actifs)

La variation des taux d'intérêt engendre une variation des cours des titres : si les taux d'intérêts diminuent, les cours des titres augmentent, ainsi que la valeur des garanties que les banques exigent aux entreprises pour leur octroyer des crédits.<sup>5</sup>

#### 3.4.5. Le canal des taux de change

Compte tenu de l'internationalisation croissante des économies, le canal du taux de change est devenu la voie essentielle de transmission de la politique monétaire, ce canal fait également intervenir les effets du taux d'intérêt, en effet, une variation du taux d'intérêt est susceptible d'induire des fluctuations du taux de change.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Op.cit.*, p.268.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.269.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.267.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.101-102.

La baisse du taux d'intérêt entraîne une dépréciation du cours de la monnaie nationale, cela va diminuer les prix des produits nationaux par rapport aux produits étrangers, stimulant ainsi les exportations nettes et donc la production nationale. Par contre, l'augmentation des prix des importations stimule l'inflation et entraîne une dégradation de la compétitivité des produits nationaux.<sup>1</sup>

#### **3.4.6. Le canal de prise de risque**

Ce canal met en relation le niveau des taux directeurs et la prise de risque par les banques. Lorsque la politique monétaire est exagérément accommodante (*la Banque centrale propose des taux directeurs bas pendant une longue période*), les agents économiques en particulier les banques et les institutions financières, seront incité à prendre d'avantage de risque, ainsi la probabilité de leur défaut augmente, ce qui peut conduire à l'instabilité financière.<sup>2</sup>

### **Conclusion**

Dans ce premier chapitre nous avons pu voir le lexique des différents concepts et notions qui pourront nous interpeler de temps à autre dans notre étude vu qu'ils constituent les termes basiques sur lesquels s'appuie cette dernière, à savoir :

- Le système bancaire, les banques, la banque centrale, les institutions financières ;
- L'efficience bancaire, l'efficience, l'efficacité et la performance ;
- La politique monétaire : ses objectifs, ses instruments et ses canaux.

Tout cela va nous servir dans le deuxième chapitre où nous allons faire un survol historique du système bancaire et de la politique monétaire en l'Algérie.

---

<sup>1</sup> PLIHON, D. *Op.cit.*, p.101-102.

<sup>2</sup> DRUMETZ, F. PFISTER, C. SAHUC, J-G. *Politique monétaire*. 2<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition Boeck supérieur, 2015, p.215.

# **Chapitre II**

## **L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)**

## **Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)**

---

### **Introduction**

Dans le chapitre précédent, nous avons esquissé le cadre théorique du système bancaire et de la politique monétaire. Nous avons exposé, d'une part les composantes du système bancaire et le rôle de chacune d'entre elles, et d'autre part les objectifs, les instruments et les canaux de transmission de la politique monétaire. Cela nous servira d'outils dans ce deuxième chapitre pour faire un éclaircissement sur l'évolution du système bancaire et de la politique monétaire suivie par l'Algérie depuis son indépendance jusqu'à son introduction dans l'économie de marché.

Ce présent chapitre sera scindé en deux sections : la première retrace l'évolution du système bancaire de l'indépendance à 2010, où la survenance de nouvelles réformes lois et réglementations ont modifié l'organisation du système bancaire. Dans la deuxième section, nous exposerons les différentes politiques monétaires appliquées en Algérie, partant de la phase de gestion centralisée (1962-1990), passant par la phase de transition vers l'économie de marché (1990-2000) et enfin celle de l'économie de marché (2000-2010).

### **Section 01 : Aperçu historique sur le système bancaire algérien (1962-2010)**

L'objectif de cette première section est de mettre la lumière sur les différentes étapes historiques qui ont marqué l'évolution du système bancaire algérien depuis sa décolonisation à son introduction dans l'économie de marché.

#### **1.1. Le système bancaire algérien avant la réforme économique (1962-1987)**

Au lendemain de l'indépendance, se fut essentiel pour l'Etat algérien de construire un système bancaire national. Cette construction s'est effectuée en trois étapes essentielles :<sup>1</sup>

- L'étape de la récupération de la souveraineté monétaire (1962-1964) ;
- L'étape de la nationalisation (1963-1967) ;
- L'étape de la planification financière (1967-1987).

##### **1.1.1. L'étape de la récupération de la souveraineté monétaire (1962- 1964)**

Dès son indépendance, l'Algérie récupère sa souveraineté monétaire et son « *droit régalien d'émettre de la monnaie* » et ce, en créant son propre institut d'émission le 13 décembre 1962 nommée « *Banque Centrale d'Algérie* ». <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> NAAS, A. Le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. Paris: Ed INAS, 2003, p.9-11.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

Cette période marque aussi la création de trois autres institutions : le Trésor public, la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (*CNEP*), et la Caisse Algérienne de Développement (*CAD*).

### 1.1.1.1. La Banque Centrale d'Algérie (BCA)

La BCA a été mise en place par la loi du 12 décembre 1962 et succède à partir de 12 janvier 1963 à la Banque d'Algérie.<sup>1</sup>

En plus de sa mission principale qui consiste à émettre de la monnaie fiduciaire, la BCA est habilitée à exercer la fonction de surveillance des crédits et la gestion des réserves de change.<sup>2</sup>

Le rôle de la BCA par la suite a connu des modifications causées par la défaillance du système bancaire et l'ampleur des problèmes liés à la reconstruction nationale, ce qui la conduit à intervenir directement dans le financement de l'économie, par l'octroi direct des crédits, notamment les crédits d'exploitation au secteur agricole autogéré.<sup>3</sup>

### 1.1.1.2. Le Trésor Public

L'Algérie a mis en place dès le 29 août 1962 un Trésor Public, qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle d'octroi de crédit d'investissement au secteur économique, essentiellement des crédits d'équipement au secteur agricole autogéré, que les institutions existantes à partir de la campagne 62/63 ont refusé de financer<sup>4</sup>. La fonction de crédit à l'économie du Trésor va se développer à l'avenir et ce malgré la nationalisation des banques (1966-1967) et la volonté de leur réinsertion dans le circuit économique.<sup>5</sup>

### 1.1.1.3. La Caisse Algérienne de Développement (CAD)

Créée en mai 1963 et prenant la relève de la CEDA, pour faire face aux tâches de la reconstruction nationale, la CAD est dotée de larges prérogatives, telles que :<sup>6</sup>

- L'intermédiation financière ;
- L'accord des crédits pour la réalisation des programmes de développement ;
- Promouvoir la création d'entreprise ;

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.9-10.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.12.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.13-20.

<sup>4</sup> HENNICHE, Faiza. Le management dans les banques publiques algériennes : Approches et perspectives[en ligne]. Mémoire de magister, Management des Entreprises, Oran : Université ES-Senia, FSEGC, 2007, p.15. Format PDF. Disponible sur : <https://theses.univ-oran1.dz/document/TH2664.pdf> (Consulté le 06/09/2018).

<sup>5</sup> HENNICHE, Faiza. *Op.cit.*, p.15.

<sup>6</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.31-34.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

- La réalisation des opérations financières avec l'étranger.

### 1.1.1.4. La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)

La CNEP banque est créé le 10 août 1964, elle est spécialisée dans la collecte d'épargne des particuliers destinée à financer des opérations à long terme, essentiellement l'immobilier pour les particuliers et les programmes d'équipements pour les collectivités locales. Mais à partir de 1970, l'activité de la CNEP sera orientée vers le financement des programmes planifiés.<sup>1</sup>

### 1.1.2. L'étape de la nationalisation (1963-1967)

En raison de peu d'empressement des banques privées dans le financement du développement, préférant les opérations du commerce extérieur qui procure une rentabilité immédiate, la Banque centrale d'Algérie était contrainte d'agir dans le financement de l'économie, en attendant la nationalisation de ces banques privés, cela a donné naissance à trois autres intermédiaires financiers bancaires qui sont :<sup>2</sup>

- La Banque Nationale d'Algérie (*BNA*) ;
- Le Crédit Populaire d'Algérie (*CPA*) ;
- La Banque Extérieure d'Algérie (*BEA*).

#### 1.1.2.1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Créée en juin 1966, la BNA est chargée essentiellement du financement du secteur socialiste, notamment le secteur agricole autogéré, ainsi que le commerce et l'industrie.<sup>3</sup>

#### 1.1.2.2. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Le 29 décembre 1966 marque la création du crédit populaire d'Algérie (*CPA*), qui n'a eu ses statuts qu'en mai 1967, prenant la relève des banques populaires dissoutes le 31 décembre 1966, le CPA est chargé essentiellement de promouvoir le secteur tertiaire et le financement de l'artisanat, l'hôtellerie, les professions libérales et plusieurs autres services.<sup>4</sup>

#### 1.1.2.3. La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)

Le premier octobre 1967, l'Algérie venait de parachever l'étape de la nationalisation de ses structures financières par la création de la BEA, qui a pour mission principale le développement des relations financières avec l'international.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.40-42.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.44-53.

<sup>3</sup> *Ibid.*,

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.48-50.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.51.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

### 1.1.3. L'étape de la planification financière (1970-1987)

A partir de 1970, l'instauration de la planification comme un mode de gestion de l'économie va être opéré, ainsi l'objectif de cette étape consiste à instaurer une planification financière en adéquation avec la planification physique, impliquant une redéfinition du rôle des différentes composantes du système bancaire algérien.<sup>1</sup>

#### 1.1.3.1. Le rôle des banques dans la planification financière

La planification financière a assigné aux banques nationales : le rôle de collecte de l'épargne privée et public et celui d'affectation des ressources, faisant d'elle un véritable agent financier.<sup>2</sup>

#### A. La collecte de l'épargne

Pour les ressources du secteur public, la planification exige la domiciliation de l'entreprise publique auprès d'une seule banque commerciale (*BNA, CPA, BEA*).

Contrairement au secteur public, les entreprises privées ne sont pas concernées par l'exigence de la domiciliation unique imposée par la planification, ce qui a induit à une forte concurrence entre les banques commerciales pour la collecte des dépôts privés.<sup>3</sup>

#### B. L'affectation des ressources

La planification attribue un double rôle aux banques nationales en matière d'affectation des ressources :<sup>4</sup>

- La distribution de crédit ;
- Le contrôle de l'affectation des ressources.

##### a. La distribution de crédit

La mission d'octroi des crédits d'investissement aux entreprises publiques a été cédée, par le Trésor public aux banques publiques, afin d'assurer une meilleure maîtrise de l'émission monétaire.

Dans le cadre de la planification, les banques ne peuvent financer que les investissements approuvés par le centre.<sup>5</sup>

Il est important à souligner que le financement par le crédit remboursable constitue un principe fondamental dans le financement planifié. Ce mode de financement a remplacé le financement direct par le Trésor qui a prévalu jusqu'au plan sous forme de dotation

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.57.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.58.

<sup>3</sup> *Ibid.*,.60.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.51.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

considérée non remboursable, cependant, le Trésor continuera d'intervenir comme fournisseur indirect de ressources longues, principalement à la BAD.<sup>1</sup>

En réalité, le principe de remboursabilité ne sera pas respecté, du fait de l'insolvabilité des principaux emprunteurs, qui sont les entreprises publiques.<sup>2</sup>

Les banques interviennent également, au niveau du financement des besoins d'exploitation à court terme des entreprises publiques. Après que l'entreprise publique divulgue à la banque son plan de financement d'exploitation annuel, l'approbation de ce dernier est déléguée aux banques par le ministère des finances.<sup>3</sup>

### **b. Le contrôle de l'affectation des ressources**

La banque exécute sa fonction de contrôle du plan, à travers le contrôle des entreprises publiques. Pour bien mener cette mission, plusieurs directives sont imposées aux banques et aux entreprises, à savoir :<sup>4</sup>

#### **▪ La domiciliation bancaire unique**

Les entreprises publiques sont obligées de domicilier auprès d'une seule banque, ce qui constitue un moyen privilégié pour le contrôle de l'entreprise.

#### **▪ L'obligation de paiement par virement ou chèque bancaire**

Les entreprises publiques doivent effectuer leur règlement par le biais de leurs comptes bancaires, elles ne peuvent utiliser leurs comptes postaux que pour les dépenses inférieures à mille dinars, et les paiements par caisse qui n'excèdent pas trois cent dinars.

#### **▪ L'interdiction du paiement interentreprises**

A l'exception du crédit commercial courant, les crédits d'une entreprise à une autre sont interdits.

#### **▪ L'interdiction de l'autofinancement des investissements**

Les entreprises ne peuvent pas investir sans l'autorisation du plan, y compris pour l'extension ou le renouvellement de leur potentiel de production, toutes fois, cette procédure sera assouplie progressivement au milieu des années 80, du fait des énormes contraintes bureaucratiques qu'elle a causé. Mais cet assouplissement n'a pas pu dynamiser le rôle des banques, pour cause de l'insolvabilité de l'entreprise, le manque de la liquidité des banques et l'insuffisance des fonds propres.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.62

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.65.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.66.

<sup>5</sup> HENNICHE, Faiza. *Op.cit.*, p.20.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

### • Le financement du secteur privé

Au début de la planification financière, apparaît le problème de la cohérence entre les investissements privés et les investissements publics, ainsi que l'intégration de l'investissement privé dans le plan. Le secteur privé avait une place marginale et les relations entre les banques et les entreprises vont être de même.<sup>1</sup>

#### 1.1.3.2. Le rôle du Trésor public dans la planification financière

La planification financière attribue au Trésor public un rôle central, et ce non seulement au niveau de la collecte et de la centralisation des ressources d'épargne, mais également au niveau de la répartition de l'épargne nationale.<sup>2</sup>

**A. Le rôle de la collecte et de la centralisation de l'épargne :** Le Trésor public est chargé de centraliser les fonds de réserve des assurances, des caisses de retraite, de la sécurité sociale, et ceux recueillis par la CNEP sous forme de bons de Trésor. Il s'occupe également de canaliser et de centraliser à son niveau l'essentiel de l'épargne du marché financier, ainsi le Trésor public devient centralisateur de l'épargne nationale et le chargé de sa répartition.<sup>3</sup>

#### **B. Le rôle de répartition de l'épargne**

Le rôle de répartiteur de l'épargne et d'intermédiaire financier, attribué par la planification financière au Trésor, se traduit par la participation de ce dernier dans la croissance de l'économie nationale, en finançant les crédits d'investissement à long terme, par le biais des institutions financières spécialisées, telles que la (BNA) pour l'agriculture, la (CNEP) pour l'habitat et essentiellement pour les investissements du secteur des industries, la (CAD) pour le transport et les infrastructures.

La CAD va se transformé en 1972 en banque algérienne de développement (BAD) dans l'objectif de créer une véritable banque de développement et un instrument privilégié de la planification, au service du trésor afin de canaliser les ressources au financement des investissements des entreprises publiques à long terme.<sup>4</sup>

Concrètement, tous ces objectifs ne sont pas atteints, il est vrai que la BAD joue le rôle d'intermédiaire entre l'organe central de la planification et le ministère des finances, d'une part, et les entreprises publiques d'autre part et assure sur des fonds du Trésor le financement des investissements, mais elle ne peut pas assurer le contrôle de ces investissements, cette

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p. 67.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.68.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.69.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.70.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

tâche est assurée par les banques commerciales ou sont domicilier les entreprises publiques qui exercent ce contrôle.<sup>1</sup>

### 1.1.3.3. Le rôle de la Banque centrale au cours de la planification financière

Pendant la planification financière, le rôle de la Banque centrale dans le financement de l'économie nationale se voit évolué sans influencer sur les statuts de l'institut d'émission, son rôle consiste à assurer la liquidité des banques et du Trésor, et ce par :<sup>2</sup>

- Le refinancement des banques commerciales au titre des crédits à court terme, lié essentiellement au financement de l'exploitation des entreprises publiques ;
- Le refinancement des banques commerciales par la mobilisation des crédits à moyen terme, au titre des investissements planifiés ;
- La couverture des besoins de trésorerie du Trésor public sous forme d'avance à caractère automatique ;
- La Banque centrale intervient aussi au sein du conseil de la direction de la BAD pour l'élaboration des plans de financement des investissements planifiés des entreprises.

### 1.1.3.4. L'état du système bancaire algérien à la fin de la planification financière

A la fin de la planification financière, le système bancaire algérien se dote de deux nouvelles banques, de deux organes techniques consultatifs, ainsi que de la première loi bancaire promulguée le 19 août 1986.<sup>3</sup>

#### A. Les organes consultatifs

Au début du lancement du premier plan quadriennal en 1971, deux organes techniques à caractère consultatifs sont mis en place, il s'agit du conseil national du crédit et le comité technique des institutions bancaires.<sup>4</sup>

##### a. Le Conseil National de Crédit (CNC)

Le rôle consultatif du conseil national du crédit se résume à formuler des avis, des recommandations et des observations en matière de monnaie et de crédit. Le CNC est placé sous la présidence du ministère de la finance qui peut déléguer ses pouvoirs au gouverneur de la BCA, il comprend vingt-deux membres :<sup>5</sup>

- Le gouverneur, le directeur général et deux directeurs de la Banque centrale ;
- Les responsables des banques et des institutions financières spécialisées (*BAD et CNEP*) ;

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.70-71.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.72.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.73.

<sup>4</sup> BENHALIMA, A. Le système bancaire algérien : textes et réalités, 2<sup>ème</sup> éditions. Alger: Editions DAHLAB, 2001, p.57.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.58.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

- Les représentants du ministère de la finance, de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et du plan ;
- Six responsables d'entreprises publiques ;
- Deux personnes désignées pour leurs compétences techniques et financières.

Le CNC procède à toute étude liée à la politique du crédit et de la monnaie, il examine notamment les questions se rapportant à la nature, au volume, au coût du crédit dans le cadre des plans et programmes de développement de l'économie nationale. Mais lors du lancement de la planification, l'activité du CNC s'est limité à des travaux ponctuels, de ce fait, il n'a pas pu exercer complètement ses fonctions.<sup>1</sup>

### **b. Le comité technique des institutions bancaires**

Plus connu sous l'appellation du comité technique des banques, le comité des institutions bancaires est un organe consultatif, il est chargé d'assurer si les différentes mesures prises, pour réglementer la profession bancaire sont bien observées par les banques<sup>2</sup>. Il a d'autres missions ponctuelles complémentaires à celles du conseil du crédit liées à la mise en œuvre de la planification dans le domaine financier.<sup>3</sup>

Le comité technique des banques est présidé par le gouverneur de la BCA et comprend les directeurs généraux des banques publiques, le directeur du crédit du ministère de la finance et le délégué des syndicats des employés de banques.<sup>4</sup>

## **B. La création de la BADR et de la BDL**

La restructuration organique des entreprises publiques au début des années 80, en appliquant le critère de la spécialisation des entreprises publiques a contribué à la création de deux banques spécialisées :<sup>5</sup>

### **a. La Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR)**

Créée le 13 mars 1982, issue de la BNA, elle a pour mission principale le développement du secteur agricole et la promotion des activités artisanales et agro-industrielles.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p.59.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p. 75.

<sup>4</sup> BENHALIMA, A. *Op.cit.*, p.60.

<sup>5</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.75.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

### b. la Banque de Développement Local (BDL)

Créée le 23 avril 1982, à partir des structures du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), elle est spécialisée dans le financement des unités économiques régionales et locales sous la tutelle des wilayas et des communes<sup>1</sup>.

### C. La loi bancaire du 19 août 1986

Cette longue période qu'à traverser le système bancaire depuis l'indépendance s'achève par la promulgation de la première loi bancaire, il s'agit de la loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit, qui est une loi fondamentale dans la mesure où elle vient pour :

- Réorganiser le système bancaire, selon AMMOUR, B : « *l'objectif principal de cette loi bancaire est de définir un cadre juridique commun à l'activité de tous les établissements de crédit, quel que soit leur statut légal* » ;<sup>2</sup>
- Élaborer un plan national de crédit, qui vise à la maîtrise du développement économique et mettre en place une planification avec les ressources financières internes et externes mobilisables d'une part et le volume tolérable de la création monétaire, d'autre part.<sup>3</sup>

#### a. Organisation et rôle du système bancaire selon la loi de 1986

La loi bancaire de 1986, donne une classification des différentes composantes du système bancaire algérien, qui se présente comme suit :<sup>4</sup>

##### ▪ Les établissements de crédit

Ce sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque,<sup>5</sup> telles que la collecte des fonds de public en dépôt, l'accord des crédits, la gestion des moyens de paiement, conseil et assistant,<sup>6</sup>ils gèrent également les dépôts d'épargne.<sup>7</sup>

Les établissements de crédit sont repartis en établissements de crédits à vocation générale « *les banques* », qui sont habilités à effectuer toutes les opérations de banque et les établissements de crédit spécialisés qui ne peuvent collecter ou octroyer que les catégories de ressources ou de crédits relevant de leurs objets.<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.75.

<sup>2</sup> BENHALIMA, A. *Op.cit.*, p.62.

<sup>3</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.163.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.167.

<sup>5</sup> Article 15 de la loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

<sup>6</sup> Article 17 de la loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

<sup>7</sup> Article 22 de la loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

<sup>8</sup> Article 14 de la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

### • La Banque Centrale

La loi bancaire du 19 août 1986, attribue à la Banque centrale la mise en œuvre et le suivi du plan national de crédit, en plus des tâches traditionnelles qu'elles lui sont déjà confiées.<sup>1</sup>

#### 1.2. Le système bancaire algérien à l'épreuve des réformes économiques (1988-2010)

A partir de 1987, l'économie algérienne va connaître plusieurs réformes, notamment celles du système bancaire, qui vont caractériser les évolutions de son cadre législatif et réglementaire, dans l'objectif de démanteler progressivement les mécanismes rentiers de l'économie administrée, concrétisant ainsi le passage à l'économie de marché.<sup>2</sup>

Dans notre travail, ce sont les réformes monétaires et bancaires qui retiennent notre attention.

##### 1.2.1. La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986

Le 12 janvier 1988 marque l'adoption d'une nouvelle loi bancaire, modifiant et complétant celle du 19 août 1986, qui n'a pas été mise en œuvre suite à l'accélération du processus de réformes fondé sur le critère de rentabilité financière. Car le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs, tels que la faiblesse, voir l'inexistence du marché monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement de crédit.<sup>3</sup>

La loi n°88-01 du 12 janvier 1988 axée principalement sur l'autonomie de l'entreprise, notamment les banques, elle redéfinit le statut des établissements de crédit, et les intègre dans la catégorie juridique de l'entreprise publique économique, dotée de personnalité morale « *soumise au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable* ».<sup>4</sup>

Le rôle de la BCA se voit consolider par cette loi, dans le sens où elle peut désormais, fixer les conditions des banques et déterminer les plafonds de réescompte ouverts aux établissements de crédits, mais toujours dans le cadre des principes édictés par le CNC.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> BENHALIMA, A. *Op.cit.*, p.66.

<sup>2</sup> RAKHROUR, Youssef. SOUAK, Fatma-Zohra. Les réformes monétaires en Algérie : enjeux et perspectives, pp.200-212. Article. Disponible sur : [www.enssea.net/enssea/majalat/2514.pdf](http://www.enssea.net/enssea/majalat/2514.pdf) (consulté le 19/09/2018)

<sup>3</sup> RAKHROUR, Youssef. SOUAK, Fatma-Zohra. *Op.cit.*, pp.200-212.

<sup>4</sup> BENHALIMA, A. *Op.cit.*, p.69.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.70.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

Pour les institutions financières non bancaires, la loi leur donne l'accès à des participations sous forme d'actions, d'obligations, de titres participatifs aux dividendes ou toute opération de capital soit sur le territoire national ou à l'étranger.<sup>1</sup>

A partir de 1988, le Trésor public se désengage du financement des investissements des entreprises publiques, désormais, il se charge du financement des investissements pour le renouvellement d'équipement lourd autorisé par le système de planification centralisé.<sup>2</sup>

La réforme économique engagée en 1988 a rapidement atteint des limites d'ordre politique, institutionnel, économique et organisationnel qui se situe dans la conception de la réforme elle-même.<sup>3</sup>

### 1.2.2. La loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La loi n°90-10 constitue un dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées dès 1988 par les autorités politiques de notre pays, elle vise principalement le bon fonctionnement du système bancaire et monétaire, et se base sur le principe de l'indépendance de la Banque centrale.<sup>4</sup>

Ainsi, la LMC va débaptiser la BCA en Banque d'Algérie (BA), qui sera définie comme étant : « *un établissement national doté d'une personnalité civile et d'une autonomie financière* ». <sup>5</sup>

#### 1.2.2.1. Les objectifs de la LMC

La loi n° 90-10 vise la réalisation de plusieurs objectifs, à savoir :<sup>6</sup>

- Mettre fin à toute ingérence administrative dans le secteur financier, en appelant les établissements financiers à être prudents dans leur gestion ;
- Réhabiliter le rôle de la BCA dans la conduite de la politique monétaire en lui attribuant exclusivement le privilège d'émission de la monnaie fiduciaire, ainsi que le pouvoir de contrôle des autres banques, en ce qui concerne la création de la monnaie ;
- Cette présente loi vise aussi à minimiser l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire et financier, pour lui réattribuer les prérogatives de banque des banques ;
- Rétablir la valeur du dinar algérien en recentrant la contrainte monétaire en un lieu unique de souveraineté, qui est la Banque centrale, tout en règlementant les mécanismes de la création monétaire ;

---

<sup>1</sup> BENHALIMA, A. *Op.cit.*, p.70.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.148.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.162.

<sup>5</sup> Article n° 11 de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>6</sup> BENHALIMA, A. *Op.cit.*, p.73-81.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

- Atteindre une meilleure bancarisation de l'économie, en privilégiant l'épargne des citoyens par le principe de protection des déposants, ainsi que par le principe de l'égalité de tous devant les produits offerts ;
- Promouvoir les investissements entre opérateurs nationaux et étrangers, dans le but de lutter contre le chômage. A cette fin, la présente loi a mis en place des garanties en matières de rapatriement de capitaux et de transfert de revenus ;
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ;
- Permettre aux agents économiques de se refinancer auprès de différentes sources, à travers la création d'un marché financier ;
- La mise en place de nouvelles règles, concernant la relation entre les banques et leurs clients, par la mise en place du principe de remboursement de crédits par le débiteur lui-même et non par le Trésor, c'est-à-dire que les banques ne vont pas supporter les crédits accordés aux entreprises publiques, de ce fait, celles qui ne remboursent pas leur crédit peuvent être sanctionnées après la demande de l'un de leur créancier.<sup>1</sup>

### 1.2.2.2. Les conséquences de la LMC

L'avènement de la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit a induit des profonds changements dans le système monétaire et bancaire, des changements aussi bien institutionnels qu'opérationnels, ces derniers nous pouvons les illustrer comme suit :<sup>2</sup>

- La séparation de la sphère monétaire et bancaire de la sphère budgétaire, qui est concrétisée par le plafonnement du montant des effets publics détenus par la Banque centrale ;
- Rétablissement de la hiérarchie du système bancaire national en deux niveaux : la Banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort et les banques commerciales en tant qu'intermédiaires financiers ;
- La séparation de la sphère monétaire et bancaire de la sphère réelle, en supprimant le principe de domiciliation obligatoire et l'octroi des crédits aux entreprises publiques systématiquement ;
- La limitation des concours de la Banque centrale au Trésor public en montant et en durée. En effet, les avances consenties par la banque d'Algérie au Trésor public ne devraient pas

---

<sup>1</sup> أيمن بن عبد الرحمان، تطور النظام المصرفي في الجزائر، دار بلقيس للنشر، ص 83-84.

<sup>2</sup> Rapport du Conseil National Economique et Social : Regard sur la politique monétaire en Algérie, 26<sup>ème</sup> session [en ligne]. 2005, p.54. Disponible sur : [www.Cnes.dz/Cnes/m2005\\_1221](http://www.Cnes.dz/Cnes/m2005_1221). (Consulté le 19/09/2018).

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

dépassées 5% des recettes ordinaires de l'Etat, et doivent être remboursées dans un délai de 15 ans maximum<sup>1</sup> ;

- L'instauration du Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), qui jouera à la fois le rôle du conseil d'administration de la Banque centrale et celui de l'autorité monétaire, qui décide de la réglementation applicable aux banques et aux établissements financiers<sup>2</sup> ;
- Autre nouveauté apportée par la LMC au système bancaire est la création de la commission bancaire, chargée de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires, et l'application des sanctions sur les institutions qui ont manqué aux règles de bonne conduite de la profession bancaire.<sup>3</sup>

### 1.2.3. L'ordonnance bancaire N°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit

Suite aux défaillances des deux banques nationales et privées : la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (BCIA), El Khalifa Bank, le CMC adopte un nouveau règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privées et l'installation de succursales bancaires en Algérie, dans l'objectif de moderniser le système bancaire et de répondre aux besoins de l'économie nationale.<sup>4</sup>

Afin de concrétiser cet objectif, l'ordonnance n°03-11 a instauré plusieurs aménagements, à savoir :

- Le renforcement des procédures d'agrément et les conditions d'exercice de l'activité bancaire, notamment, par l'augmentation du capital social des banques et des établissements financiers ;<sup>5</sup>
- L'amélioration du cadre opérationnel de l'activité bancaire : les banques sont habilitées à effectuer à titre professionnel toutes les opérations habituelles<sup>6</sup>, tandis que les établissements financiers ne sont pas autorisés à recevoir les fonds du public et à mettre à la disposition de leur clientèle les moyens de paiement ainsi que la gestion de ces derniers ;<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> Article 213 de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et crédit.

<sup>2</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p. 173.

<sup>3</sup> Article 143 de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et crédit.

<sup>4</sup> Cours du module les techniques bancaires : l'évolution du système bancaire algérien[en ligne]. Fiche N°03, spécialité 4<sup>ème</sup> année finance, Université d'Oran : faculté des Sciences Commerciales, 2003, p.7. Format PDF. Disponible sur : [s3.e-monsite.com/.../72868892fiche-n-3-evolution-du-systeme-bancaire-algerien-pdf](http://s3.e-monsite.com/.../72868892fiche-n-3-evolution-du-systeme-bancaire-algerien-pdf) (consulté le 21/09/2018)

<sup>5</sup> Article 62 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>6</sup> Article 70 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>7</sup> Article 71 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

- L'amélioration des normes de gestion de l'activité bancaire on mettant en place une méthode de contrôle sur pièce et sur place ;<sup>1</sup>
- L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence, notamment à la concurrence étrangère ;<sup>2</sup>
- La privatisation progressive des banques publiques a commencé par le CPA en 2005 et l'autorisation de l'arrivé de nouvelles institutions étrangères et le développement du réseau d'agences existantes.<sup>3</sup>

### 1.2.4. L'ordonnance bancaire n°10-04 du 26 août 2010, relative à la monnaie et au crédit

La nouvelle ordonnance bancaire n°10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance bancaire n°03-11 du 26 août 2003, est venue durcir d'avantage la législation qui règlemente l'activité des banques étrangères installées en Algérie.

Cette ordonnance stipule que l'État détient une action spécifique, dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et autorise l'investissement étranger dans les banques et les établissements financiers, seulement si l'apport des investisseurs nationaux résidents représente au moins 51% du capital.<sup>4</sup>

Et pour céder des actions à des tiers, les banques et les établissements financiers à capitaux privés, nationaux ou étrangers doivent obtenir l'autorisation de l'État, aussi, les cessions d'actions doivent être conclues dans le territoire national et l'État dispose d'un droit de préemption sur ces actions.

## Section 02 : Esquisse de la conduite de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

Tout comme le système bancaire, la politique monétaire en Algérie a subit différentes changements en réaction aux différentes conjonctures économiques vécues par le pays : allant de la phase de la gestion centralisée (1962-1990), passant par la phase de transition (1990-2000) et arrivant enfin à la phase de l'économie de marché (2001-2010).

A travers cette section, nous allons mettre la lumière sur les différents objectifs assignés à la politique monétaire, ainsi que les instruments qu'elle mobilise pour atteindre ces objectifs.

---

<sup>1</sup> Article 97 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> Article 83 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>3</sup> BENBELKACEM, Djamel : Réformes récentes du secteur bancaire[en ligne]. Dépôts institut de faculté des Sciences Economiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion, Ouargla : Université KASDI MERBAH de Ouargla, Algérie, 2008, p.29. Format PDF. Disponible sur : <https://manifest.univ-ouargla.dz> (consulté le 24/09/2018).

<sup>4</sup> KPMG : Guide des banques et établissements financiers en Algérie, 2012, p.12. Disponible sur : [www.algeria.kpmg.com/pdf](http://www.algeria.kpmg.com/pdf) (consulté le : 24/09/2018).

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

### 2.1. La politique monétaire durant la phase de gestion centralisée (1962-1990)

Après l'indépendance, l'Algérie a opté pour un système économique centralisé, fondé sur l'orientation des mécanismes de développement économique.

Au cours de la période allant de 1962 à 1990, l'orientation de la politique monétaire dépendait du mode de financement de l'économie nationale prévalant à cette époque, qui est la distribution de crédit. Orientée par des procédures administratives en dehors des critères de rentabilité, ce crédit qui constitue l'offre de monnaie est une variable exogène, puisque la Banque centrale refinançait les banques commerciales par les recettes pétrolières sans avoir une contrepartie réelle qui est la production nationale, de ce fait, l'objectif ultime de la politique monétaire, consistait à alimenter l'économie en fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise publique par l'intermédiaire des banques.<sup>1</sup>

Cet objectif est cité d'une manière implicite dans l'article 36 des statuts de la BCA, qui stipule : « *La Banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit, et des échanges les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie* ». <sup>2</sup>

#### 2.1.1. Les objectifs de la politique monétaire

L'article 36 des statuts de la BCA, attribue à la Banque centrale d'Algérie en termes de la conduite de la politique monétaire, les objectifs suivants :<sup>3</sup>

- La mise en place de l'ensemble des conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale ;
- Le plein emploi des facteurs de production ;
- La stabilité interne et externe de la monnaie.

#### 2.1.2. Les instruments de la politique monétaire

L'Algérie durant la période d'économie centralisée a favorisé l'utilisation des contrôles qualitatifs (*sélectivité de crédits*) et quantitatifs (*encadrement de crédit*), qui sont des mesures administratives visant à limiter le développement de l'activité des banques d'une part, et encourager ou décourager tel ou tel secteur d'activité d'autre part.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Rapport CNES. *Op.cit.*, p .32

<sup>2</sup> Article 36 de la loi du 13 décembre 1962 qui définit les missions de la BCA.

<sup>3</sup> Rapport CNES. *Op.cit.*, p.32.

<sup>4</sup> AMOKRANE, Mustapha. RASDI, Sabrina. La conduite de la politique monétaire en Algérie durant les deux dernières décennies : objectifs et limites[en ligne]. Volume 1, Numéro 2, p.1-21, 2015. Disponible sur : <http://www.asjp.cerist.dz/article>. (Consulté le : 02/10/2018).

## **Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)**

---

En outre, les autorités monétaires ont fait appel à d'autres moyens qui permettent d'équilibrer la liquidité bancaire et de financer l'économie, tel que : le réescompte et l'action sur le taux d'intérêt.<sup>1</sup>

Dans l'ensemble, durant la période de l'économie planifiée, la politique monétaire s'inscrivait dans le cadre de la politique économique centralisée où la Banque centrale est dépendante du pouvoir public, par conséquent, on ne peut pas parler d'une politique monétaire au sens propre du mot.<sup>2</sup>

### **2.2. La politique monétaire durant la période de transition vers l'économie de marché (1990-2000)**

Suite aux perturbations qui ont affecté l'économie algérienne depuis 1986, due essentiellement à la chute des prix du baril de pétrole sur le marché mondial, et la baisse de la valeur du dollar, le gouvernement algérien s'est trouvé dans l'obligation de recourir au plan de sauvetage que préconise le Fond Monétaire International (*FMI*), sous l'intitulé des réformes de la politique monétaire. Ainsi durant cette période, les autorités algériennes promulguent la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit et adoptent le plan d'ajustement structurel suite à l'accord conclu avec le FMI, pour servir les besoins de la transition vers l'économie de marché.<sup>3</sup>

#### **2.2.1. La politique monétaire à l'ombre de la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit (LMC)**

La LMC a apporté des réformes profondes à la conduite de la politique monétaire en Algérie. Ces réformes apparaissent aussi bien au niveau des instruments qu'au niveau des objectifs assignés à la politique monétaire.

##### **2.2.1.1. Les objectifs de la politique monétaire selon la loi N° 90-10 relative à la monnaie et au crédit**

L'instauration de la loi n°90-10 a permis à la Banque centrale, de connaître plus de liberté dans la mise en œuvre et la conduite de sa politique monétaire.

En effet, l'article 55 de la loi relative à la monnaie et au crédit stipule que : « *La Banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, de crédit et de change , les conditions les plus favorables à un développement ordonné de*

---

<sup>1</sup> AMOKRANE, Mustapha. RASDI, Sabrina. *Op.cit.* p.1-21.

<sup>2</sup> Rapport CNES. *Op.cit.*, p.50.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.49.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

*l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ».*<sup>1</sup>

De cette mission attribuée à la banque centrale, on peut extraire les objectifs de la politique monétaire qui se présente comme suit :<sup>2</sup>

- Le développement ordonné de l'économie nationale qui constitue un objectif stratégique de long terme que la Banque Centrale doit réaliser grâce aux instruments de sa politique monétaire ;
- La mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays (*travail/capital*), ce qui correspond à l'objectif du plein emploi ;
- La stabilité interne et externe de la monnaie, ce qui se rapporte à l'objectif de la stabilité des prix et du taux de change.

Durant cette période, l'objectif ultime de la politique monétaire était de réduire l'inflation par le maintien d'une progression limitée des prix et assurer la stabilité du taux de change de la monnaie nationale.<sup>3</sup>

### 2.2.1.2. Les instruments de la politique monétaire selon la LMC

Durant la période de réformes, avant l'adoption du PAS, les instruments directs de la politique monétaire ont été les plus utilisés, à savoir : le plafonnement des taux d'intérêt, le réescompte et l'encadrement du crédit.<sup>4</sup>

#### A. Le plafonnement des taux d'intérêt et de réescompte

Avec la promulgation de la LMC et le contexte inflationniste qui régnait pendant la période mise en revue, les autorités monétaires ont instauré une politique monétaire restrictive, par le plafonnement du taux d'intérêt, ainsi que le réescompte, afin d'encourager la collecte de l'épargne et relancer la concurrence entre les banques, pour baisser la demande de monnaie et de redresser l'inflation.<sup>5</sup>

#### B. L'encadrement des crédits

La loi n°90-10 limite le montant maximum des crédits accordés aux entreprises non autonomes à 10%, des recettes ordinaires de l'État constaté au cours du précédent exercice budgétaire, de même pour les découverts consentis par la Banque centrale au Trésor qui leur

---

<sup>1</sup> Article 55 de la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> Rapport CNES. *Op.cit.*, p.65.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.168

<sup>5</sup> HADDAD, Idir. TERGOU, Faouzi. La conduite de la politique monétaire en Algérie durant ces deux dernières décennies : objectifs et limites [en ligne]. Mémoire de master académique, Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia : université Abderrahmane Mira de Bejaia, FSEGC, 2011, p.52. Format PDF. Disponible sur : [www.univ-bejaia.dz](http://www.univ-bejaia.dz) (Consulté le : 02/10/2018).

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

durée totale ne peut dépasser deux cent quarante jours consécutifs ou non, au cours d'une année du calendrier.

La LMC limite aussi le niveau maximum des titres publics détenu par la Banque d'Algérie dans son portefeuille à 2% des recettes budgétaires du précédent exercice.<sup>1</sup>

### 2.2.2. La politique monétaire durant l'ajustement structurel (1994 -1998)

A partir de 1994, l'État algérien a été amené à définir un vaste programme d'ajustement structurel sous l'appui du FMI, dans le but de corriger les déséquilibres budgétaires et monétaires et établir l'équilibre entre l'offre globale et la demande globale, pour remédier ainsi à la contrainte extérieure qui a prévalu pendant la période précédente (1990-1993) et d'instaurer les éléments constitutifs de l'économie de marché.<sup>2</sup>

Le PAS a touché toute l'économie nationale, notamment l'orientation de la politique monétaire. En effet, c'est avec l'adoption du PAS qu'on pouvait enfin parler d'une politique monétaire digne de ce nom en Algérie, en termes d'objectifs et d'instruments.<sup>3</sup>

#### 2.2.2.1. Les objectifs assignés à la politique monétaire dans le cadre du PAS

A la veille de la mise en application du programme d'ajustement structural, le gouverneur de la BA signe « *l'instruction N°16-94 relative aux instruments de la politique monétaire et au refinancement des banques* ». <sup>4</sup>

C'est dans le paragraphe N°5 de cette instruction qu'on peut déduire les objectifs attribués à la politique monétaire pendant cette période : « *l'objectif principal de la politique monétaire est de facto la maîtrise du rythme d'inflation au moyen, notamment d'un contrôle prudent de l'expansion monétaire et du crédit relatif à l'objectif d'inflation et de croissance des avoirs intérieurs nets du système bancaire et un plafond de croissance des avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie sont mis en place* ». <sup>5</sup>

Ainsi à partir de 1994, l'objectif final de la politique monétaire est la maîtrise de l'inflation et pour atteindre ce dernier, la BA s'appuie sur deux objectifs intermédiaires : le premier consiste à la limitation de la croissance de la masse monétaire et celle du crédit, le second consiste en le plafonnement de la croissance des avoirs extérieurs de la BA et ceux des autres banques. <sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Article 78 de la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> BENISSAD, H. L'ajustement structurel : objectifs et expériences. Alger : Edition Alim, 1993, p. 41.

<sup>3</sup> Rapport CNES. *Op.cit.*, p.67.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.70.

<sup>5</sup> Instruction n°16-94 du 09 Avril 1994 relative aux instruments de la politique monétaire et au refinancement des banques.

<sup>6</sup> Rapport CNES. *Op.cit.*, p.71.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

### 2.2.2.2. Les instruments de la politique monétaire durant la période du PAS

Pour atteindre les objectifs précédemment cités, la Banque d'Algérie, durant le PAS, a introduit de nouveaux instruments indirects de la politique monétaire, ainsi que des mesures restrictives concernant l'organisation du marché monétaire, l'intervention de la BA sur ce marché et la fixation des taux d'intérêt. Ces mesures se présentent comme suit :<sup>1</sup>

- Rehaussement du taux de réescompte de 11,5% à 15%, afin de réduire la création de la monnaie par les banques commerciales ;
- Réduire l'expansion de la masse monétaire de 21% en 1993 à 14% en 1994 ;
- L'autorisation des réserves obligatoires aux banques commerciales à partir de 1994. Ces réserves doivent constituer 2,5% des dépôts bancaires, ce qui va causer des problèmes de manque de liquidité pour ces banques ;
- Fixation d'un taux pivot d'intervention de la BA sur le marché monétaire à 20% ;
- Les taux d'intérêt des crédits en comptes courants accordés aux banques sont fixés à 24% ;
- L'instauration d'une marge bancaire maximum de 5 points au-dessus du coût moyen des ressources bancaires, dans le but de limiter la hausse des coûts des crédits octroyés aux entreprises ;
- Plafonnement par banque des crédits aux entreprises publiques non autonomes ;
- Instauration d'une politique d'Open Market ;
- L'intervention de la BA sur le marché monétaire par le biais des mises en pension et d'opération d'appel d'offre sous forme d'adjudication de crédit.

Ces mesures ont abouti, non seulement à la baisse de la liquidité de l'économie, mais également à celle de l'inflation. Les tableaux ci-dessous décrivent cette situation.

**Tableau N°01 : Évolution de la liquidité de l'économie (1991 et 2000)**

(Les chiffres sont en MDS DZD).

	Années									
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>M2</b>	416	516	627	724	800	915	1084	1288	1468	1656
<b>PIB</b>	862	1075	1166	1472	1966	2570	2780	2810	3238	4099
<b>M2/PIB</b>	48,3	48,0	35,8	49,2	40,7	35,6	39,0	45,8	45,3	40,4

Source : <http://www.bank-of-algeria.dz>

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p. 235.

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

Tableau N°02 : Évolution du taux d'inflation

	Années					
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux d'inflation	20,5%	29,0%	30,0%	18,7%	5,7%	5,0%

Source : NAAS, A. le système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché. Paris : Edition INAS, 2003, p. 238.

### 2.3. La politique monétaire durant la première décennie de l'économie de marché (2000-2010)

Le contexte inflationniste des années 90, avait imposé à la BA de maintenir une politique monétaire restrictive, en recourant à une instrumentation indirecte. Mais à partir de 2001, le système bancaire algérien connaîtra une situation d'excès de liquidité, due à l'accumulation soutenue des réserves officielles de change. Pour y faire face, le pouvoir monétaire algérien interviendra en conduisant sa politique monétaire d'une façon prudente et active, par la mise en place de nouveaux dispositifs législatifs, à travers l'adoption de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit et l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010. Ces deux ordonnances vont redéfinir le cadre légal de la politique monétaire et préciser les prérogatives du CMC autant qu'autorité monétaire ainsi que, les responsabilités de la BA en matière de conduite de la politique monétaire.<sup>1</sup>

#### 2.3.1. Les objectifs de la politique monétaire

L'alinéa 01 de l'article 35 de l'ordonnance 03-11 stipule que : « *la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et de change, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie* ». <sup>2</sup>

Cet article fait ressorti deux objectifs principaux visés par la politique monétaire : l'un au niveau interne (*la stabilité des prix*) et l'autre externe (*la stabilité des taux de change*).

A la différence de la loi n°90-10, l'ordonnance n°03-11 a remplacé l'objectif du développement ordonné de l'économie nationale, par celui du développement rapide de l'économie nationale, quant à celui du plein emploi des ressources, il a été supprimé.

Ordonnance n°03-11 attribut au CMC l'autorité en terme de la conduite de la politique monétaire, puisqu'il lui revient de fixer les objectifs monétaires, notamment en

<sup>1</sup> BAFD : Rapport sur les pays de l'OCDE : perspective économiques en Afrique, 2007, p.122. Disponible sur : <https://books.google.dz/books?isbn=9264033157> (consulté le 25/09/2018).

<sup>2</sup> Banque Centrale : Rapport sur l'évolution économique monétaire en Algérie 2003, p.87. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz.pdf) (consulté le 25/09/2018).

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

matière d'évolution des agrégats monétaires et de l'inflation. Ces derniers sont chiffrés à partir du rapport du 2004, où le CMC a chiffré l'objectif d'inflation à long terme à 3% et maintien l'agrégat M2 dans une fourchette de 14 à 15%, et l'évolution des crédits à l'économie entre 16,5 et 17,4%, quant à la mise en œuvre de la politique monétaire elle est confiée à la BA.<sup>1</sup>

En 2008, le CMC a délimité l'objectif de lutte contre l'inflation entre 3 à 4%, et cible un taux d'inflation de 4% en 2009. Pour atteindre ce pourcentage, le CMC va arrêter au début de 2009 les objectifs du taux d'expansion de la masse monétaire de 12 à 13%. En matière de croissance des crédits à l'économie, le conseil fixe un taux d'évolution de 22 à 23% pour l'année 2009 contre une délimitation de 15 à 16% au titre de l'année 2008.<sup>2</sup>

En août 2010, l'ordonnance n°03-11 sera amendée par l'ordonnance n°10-04 dans le but de redéfinir le cadre de la politique monétaire pour établir la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire.<sup>3</sup>

### 2.3.2. Les instruments de la politique monétaire

Afin de réduire la liquidité globale et anticiper le risque inflationniste, la Banque d'Algérie a fait recours dès le début de 2001 aux instruments suivants :

#### 2.3.2.1. Les réserves obligatoires (RO)

Cet outil est institué en 1994 à un taux fixé à 2,25%, il s'applique à l'ensemble des dépôts de toutes natures rémunérées à 11,7%. Suite à la situation d'excès de liquidité, le taux de réserve obligatoire sera redéfini en 2001 à 6,5% est rémunéré à 1,75% pour passer à 9% en 2010.<sup>4</sup>

#### 2.3.2.2. La reprise de liquidité par appel d'offre

C'est l'élément de régulation le plus actif, il a réussi à éponger une quantité monétaire importante depuis le début de son utilisation, cela est dû aux particularités de cet instrument : il peut être modulé au jour le jour et il n'est pas obligatoire pour les banques de recourir aux opérations de reprise de liquidité, sa rémunération n'est pas fixe (*en 2009 la rémunération sur les reprises de liquidité à 7 jours est de 0,75%*).<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Banque Centrale : Rapport sur la situation monétaire et la politique monétaire 2010, p.138. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) (consulté le 25/09/2018).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.140

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Banque Centrale : Rapport sur la situation monétaire et la politique monétaire 2009, p.188. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) (Consulté le 25/09/2018).

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

### 2.3.2.3. La facilité de dépôts

Mise en œuvre par l'instruction n°04-05, du 14 juin 2005, la facilité de dépôt est une facilité permanente, réputée en Blanc, accordée exclusivement aux banques.<sup>1</sup>

Dans le premier semestre de 2011, les banques ont placé au niveau de la Banque d'Algérie grâce à la facilité de dépôt un montant de 1 234 milliards de dinars à un taux de 0,3%.<sup>2</sup>

En dépit des efforts fournis par les autorités monétaires, pour éponger le surplus de liquidité, l'économie algérienne reste toujours en situation de surliquidité pendant la période sous revue, ainsi le ratio de liquidité ( $M_2/PIB$ ) maintient son expansion et passe de 40% en 2000 à environ 64% en 2007.<sup>3</sup>

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du ratio de liquidité ( $M_2 / PIB$ ) entre 2001 et 2007.

**Tableau N°03 : Évolution de la liquidité de l'économie (2001 et 2007)**

	Années						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
$M_2$	2473	2901	3354	3742	4158	4828	5995
$PIB$	4227	4521	5247	6135	7544	8460	9389
$M_2/PIB$	58,5	64,1	63,9	60,9	55,1	57,1	63,8

Source : Banque d'Algérie. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz).

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.179.

<sup>2</sup> HADDAD, Idir. TERGOU, Faouzi. *Op.cit.*, p.65

<sup>3</sup> Bellal, Samir. La régulation monétaire en Algérie (1990-2007). Revue du chercheur N°08/210 UNV de Guelma, p.19. Format PDF. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00602149/document> (Consulté le 25/09/2018)

## Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)

---

### Conclusion

Depuis son indépendance, l'Algérie a procédé à la nationalisation des secteurs clés de son économie, notamment celle de son système bancaire, en s'arrogeant le pouvoir monétaire et le pouvoir bancaire par la création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) autant qu'autorité monétaire et le dinar algérien (DZA) comme monnaie nationale.<sup>1</sup>

A partir de 1970, le système bancaire sera transformé dans son rôle, ses missions et son fonctionnement pour faire face aux nouvelles exigences d'une économie planifiée caractérisée par une centralisation des décisions, et un financement de l'économie en fonction des objectifs fixés par l'Etat.

C'est dans ce contexte que fut promulgué en 1986 la première loi bancaire, relative au régime des banques et des crédits, dans l'objectif d'apporter des nouveaux aménagements au mode de financement du secteur public économique, suivie en 1988 par une autre réforme accessoirement sur l'autonomie de l'entreprise.

Dans cette même ligne de réforme, la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit (LMC) sera promulguée sur le principe d'indépendance de la banque centrale par rapport au pouvoir exécutif, cette même loi avait mis en place un nouveau cadre dans lequel les composantes du système bancaire sont appelées à évoluer. Par la suite, et pour faire face à la contrainte extérieure qui pesait sur le système bancaire, l'Algérie engagera d'autres réformes dictées par le FMI,<sup>2</sup> puis viendront les amendements apportés à la LMC, par l'ordonnance bancaire n°03-11 et l'ordonnance bancaire n°10-04, dans le but de renforcer d'avantage la stabilité du système bancaire algérien.<sup>3</sup>

Parallèlement à toutes ces évolutions traversées par le système bancaire, la politique monétaire conduite par les autorités monétaires algériennes tenta aussi de s'adapter aussi bien au niveau de ses objectifs qu'au niveau de ses instruments, aux différents contextes économiques traversés par le pays.

---

<sup>1</sup> NAAS, A. *Op.cit.*, p.09.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.192

# **Chapitre III**

## **Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

## **Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

---

### **Introduction**

Dans le chapitre précédent, nous avons mis le point sur les différentes étapes qui ont marquées l'évolution du système bancaire algérien, ainsi que, les différentes politiques monétaires menées par la Banque d'Algérie depuis l'indépendance jusqu'à la mise en œuvre de l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit

Dans ce troisième et dernier chapitre, nous allons poursuivre notre survol historique du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie au cours de ces dernières années, cela étant l'objet de la première section, dans la deuxième section nous allons étudier les effets des récentes politiques monétaires adoptées par la BA sur l'efficacité du système bancaire algérien.

### **Section 01 : La conduite de la politique monétaire et la structure du système bancaire algérien (2011-2017)**

Depuis des décennies, l'économie algérienne repose essentiellement sur les hydrocarbures, qui représentent 96% de ses exportations et près de la moitié de son PIB, ainsi que 60% des recettes budgétaires de l'État. De ce fait, toute fluctuation dans les prix des hydrocarbures influence directement sur l'économie algérienne en générale et le système bancaire algérien en particulier, puisque les dépôts bancaires en hydrocarbures ont toujours constitué la richesse du système bancaire.<sup>1</sup>

Pendant la période qui sera sous revue dans cette section, les rentes pétrolières algériennes sont passées par deux phases bien distinctes : une phase de croissance allant de 2011 à 2013 et une phase de déclin qui s'étale de juin 2014 à 2017 où le prix moyen du baril de pétrole a connu une chute brutale d'environ 50% par rapport aux années précédentes.<sup>2</sup>

#### **1.1. La phase de croissance des prix des hydrocarbures (2011-2013)**

En étant fortement dépendant des dépôts du secteur des hydrocarbures, le système bancaire algérien va être influencé par la hausse des prix des hydrocarbures pendant la période allant de 2011 à 2013, de ce fait, il se retrouvera dans un contexte de forte liquidité

---

<sup>1</sup> PATRICK, Chabert. 10 chiffres pour saisir le malaise économique Algérien. Revue économique. Disponible sur : <https://www.capital.fr>. Mise à jour le 10/04/2016 (Consulté le 03/11/2018).

<sup>2</sup> DERDER, Nacéra. L'impact de la crise pétrolière sur la performance du système bancaire algérien. International Journal of Management : 6<sup>ème</sup> conférence Internationale en Economie-Gestion et Commerce International (EGCI- 2018), vol 2. pp.157-164. Disponible sur : <http://www.ipco-co.com/MMR/vol2/196.pdf> (consulté le 03/11/2018).

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

qui va amener la BA à poursuivre sa politique d'absorption de liquidité, en parallèle, le système bancaire va subir des changements dans sa structure et son fonctionnement.<sup>1</sup>

### 1.1.1. La contre-réforme du secteur bancaire de 2011

Depuis 2011, une sorte de contre-réforme du secteur bancaire algérien a été mise en œuvre, elle s'agit de la transformation des banques publiques algériennes en banques spécialisées. En effet, la stratégie de « *banque universelle* » affichée par les banques publiques algériennes pendant plus d'une décennie sera remplacée par celle de « *banque spécialisée* » en octroyant des crédits bancaires sur injonction de l'Etat au profit d'un seul secteur, voire d'une seule entreprise.<sup>2</sup>

#### 1.1.1.1. Les aménagements apportés par la contre-réforme du secteur bancaire algérien

La contre-réforme du secteur bancaire a apporté plusieurs aménagements qui se résument comme suite :<sup>3</sup>

##### A. Le grand retour de la pratique de la spécialisation des banques publiques

Effectivement, après la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) qui est considérée pendant longtemps comme la banque de SONATRACH, le gouvernement algérien désigne le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) comme banque de logement (*en 2011 il a octroyé 40 milliards de dinars en crédits immobiliers*), et la (CNEP Banque) comme banque de SONELGAZ (*pour laquelle elle a octroyé en 2011 des crédits d'une valeur de 343 milliards DZA*).

##### B. Le renforcement du financement des micro-entreprises

Depuis 2011, le gouvernement algérien a donné l'instruction aux banques publiques de se focaliser sur la micro-entreprise, ainsi, près de 70% des crédits bancaires, soit près de 5 milliards de dollars ont été accordés par les banques publiques aux 100 000 petites entreprises créées en 2011 (*créées dans le cadre ANSEG et ENGEM*) ;

##### C. La spécialisation des banques privées

Les banques privées sont spécialisées dans le financement du commerce extérieur. Cette spécialisation a accru avec la généralisation en 2009 du crédit documentaire à toutes les opérations d'importation, puisque cette technique de paiement à l'international, a permis d'injecter des revenus d'ordre d'un milliard de dollars juste en commission de crédit

---

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Rapport sur la stabilité du Système Bancaire Algérien 2009-2011, juin 2013, p.2. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf). (Consulté le 22/10/2018)

<sup>2</sup> DJAAFER, Saïd. Algérie : gouvernement en quête de stratégie pour les banques publiques. Article 2017. Disponible sur : <https://www.maghrebemergent.info> (consulté le 22/10/2018).

<sup>3</sup> BEDOUANI-KERNANE, Hakima. Le secteur bancaire réforme, catégories : #Economie d'Algérie, Arabies, novembre 2013. Disponible sur : <http://www.hakimabedouanikernane.com/article-le-secteur-bancaire-reforme-121077303> (Consulté le 22/10/2018).

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

documentaire. Parmi les quinze établissements bancaires privés opérant en Algérie, seuls quelques un, dont Société Générale El Djazair, BNP Paribas El Djazair, El Baraka Bank et Gulf Bank ont diversifiées leurs activités, elles étaient autorisées notamment à exercer l'intermédiation bancaire.

### 1.1.1.2. Les risques de la contre-réforme du secteur bancaire

Les évolutions qu'a connues le système bancaire algérien depuis 2011, exposent la structure des portefeuilles des banques publiques et leur solidité financière aux risques importants qu'on peut présenter comme suit :<sup>1</sup>

- Risque du renforcement du dualisme entre les banques privées, largement bénéficiaires, et les banques publiques fragilisées par les contraintes imposées par l'Etat ;
- Risque de non recouvrement aux banques publiques des créances dues sur les micro-entreprises ;
- Le financement de l'économie est assuré essentiellement par le recours aux crédits (*de moyen et long terme*) et non par le recours aux marchés internationaux des capitaux. Ce qui fait que les banques supportent seules la charge du financement massif de la micro-entreprise et des infrastructures économiques et sociales ;
- Le retour de la spécialisation des banques risque de transformé le paysage bancaire algérien, en l'éloignant de tous les standards internationaux.

### 1.1.1.3. Le paysage bancaire à la fin de 2011

A la fin de l'année 2011, le secteur bancaire algérien comportait 27 banques et établissements financiers. Il s'agit de vingt (20) banques commerciales, dont 6 à capitaux publiques qui détiennent plus de 86% du marché, et quatorze (14) à capitaux étrangers, ainsi, que sept (7) établissements financiers, trois (3) publics et quatre (4) privés (dont trois sociétés de leasing, une publique et deux privés). L'activité de ces établissements financiers reste limitée comparativement à celle des banques.<sup>2</sup>

Le réseau des banques publiques comporte à fin 2011, 1 083 agences chargées des opérations avec la clientèle, quant aux établissements financiers ils comptent 343 agences, soit au total 1 426 agences. Cela correspond en moyenne, à un guichet pour 25 700 habitants et à un guichet pour 7 700 personnes en âge de travailler, cette faible bancarisation peut être

---

<sup>1</sup> DJAAFER, Saïd. *Op.cit.*

<sup>2</sup> Banque d'Algérie : Rapport de la banque d'Algérie sur la stabilité du système bancaire algérien 2009-2011. *Op.cit.*, p.1.

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

expliquée par le recours des habitants aux réseaux postaux qui offrent certains services bancaires.<sup>1</sup>

### 1.1.2. L'analyse de la situation monétaire de 2012 et 2013

Pendant les deux années 2012-2013, la situation monétaire en Algérie se caractérise par :<sup>2</sup>

- L'inflation qui atteint un pic de 7,29% en 2012 contre 3,9% en 2011 et passe à 3,26% en 2013, résultant essentiellement de la hausse de l'inflation endogène ;<sup>3</sup>
- La masse monétaire M2 est évaluée à 11 945,8 milliards de dinars en 2013 contre 11 261,4 milliards de dinars en 2012, soit un taux de progression de 8,4%. Ce taux confirme la décélération du rythme d'expansion monétaire qui a caractérisé l'année 2012 (10,9%) et celle de 2011 (19,9%) ;<sup>4</sup>
- Concernant l'activité de collecte des ressources à vue et à terme des banques, elle a progressé de 8,1% en 2013 contre 6,5% en 2012 et 16,5% en 2011 ;<sup>5</sup> Le tableau ci-après témoigne de cette progression

**Tableau N°04 : Évolution des dépôts bancaires (2010-2013)**

(En milliards de dinars ; fin de période)

Nature de dépôts	2010	2011	2012	2013
<b>a) Dépôts à vue</b>	<b>2 870,7</b>	<b>3 495,8</b>	<b>3 356,4</b>	<b>3 537,5</b>
Banques publiques	2 569,5	3 094,8	2 823,3	2 942,2
Banques privées	301,2	400,0	533,1	595,3
<b>b) Dépôts à terme</b>	<b>2 524,3</b>	<b>2 787,5</b>	<b>3 333,6</b>	<b>3 691,7</b>
Banques publiques	2 333,5	2 552,3	3 053,6	3 380,4
dont : dépôts en devises	253,7	272,4	295,9	324,2
Banques privées	190,8	235,2	280,0	311,3
Dont : les comptes en devises	35,4	31,2	43,3	45,7
<b>c) Dépôts de garanties*</b>	<b>424,1</b>	<b>449,7</b>	<b>548,0</b>	<b>558,2</b>
Banques publiques	323,1	351,7	426,22	419,4
dont : dépôts en devises	3,3	1,2	3,8	3,0
Banques privées	101,0	98,0	121,8	138,8
dont : dépôts en devises	6,5	1,6	1,1	1,4
<b>d) Total des ressources collectées</b>	<b>5 819,1</b>	<b>6 733,0</b>	<b>7 238,0</b>	<b>7 787,4</b>
Part des banques publiques	89,8%	89,1%	87,1%	86,6%
Part des banques privées	10,2%	10,9%	12,9%	13,4%

\*dépôts de garanties des engagements par signature (crédits documentaire, avals et cautions)

Source : <https://www.bank-of-algeria.dz>

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Rapport de la banque d'Algérie sur la stabilité du système bancaire algérien 2009-2011. *Op.cit.*, p.2.

<sup>3</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité de la banque d'Algérie 2013. pp.72-94. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2013/rapportdactivite2013.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2013/rapportdactivite2013.pdf) (Consulté le 22/10/2018).

<sup>4</sup> Journal le Temps : Croissance record des crédits à l'économie en 2013. Algérie, 2014. Article de presse. Disponible sur : <https://www.vitaminedz.com> (Consulté le 25/10/2018).

<sup>5</sup> ABBES, Amina. Synthèse sur la politique monétaire en Algérie et son évolution durant la période (1990-2015). Revue économique, vol 2/Numéro 3, pp.206-223. Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz> (Consulté le 25/10/2018).

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

- une progression soutenue des crédits à l'économie qui se chiffrent à 5 154,2 milliards dinars en 2013 contre 4 287,6 milliards de dinars en 2011, soit une progression de 20,1%. Ce dynamisme enregistré au niveau des crédits bancaires notamment au profit des entreprises privées, traduit clairement l'amélioration de la structure et des conditions de financement (*taux d'intérêt*) sous l'effet des mesures prises par le pouvoir public (*soutien financier*)<sup>1</sup>.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des crédits distribués à l'économie par les banques, y compris les caisses d'épargne de 2010 à 2013 (*les créances non performantes rachetées par le Trésor ne sont pas incluses puisque ce dernier n'a pas procédé au rachat des créances non performantes*).<sup>2</sup>

**Tableau N°05 : Évolution des crédits bancaires (2010-2013)**

(En milliards de dinars ; fin de période)

Crédits des banques/secteurs	2010	2011	2012	2013
<b>a) Crédits au secteur public</b>	<b>1461,4</b>	<b>1742,3</b>	<b>2040,7</b>	<b>2434,3</b>
Banques publiques	1461,3	1742,3	2 040,7	2 434,3
Crédits directs	1 388,4	1 703,3	2 010,6	2 401,4
Achat d'obligation	72,9	39,0	30,1	24,9
Banques privées	0,1	0,0	0,0	0,0
Crédits directs	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat d'obligations	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>c) Crédits au secteur privé</b>	<b>1 805,3</b>	<b>1982,4</b>	<b>2 244,9</b>	<b>2 720,2</b>
Banques publiques	1 374,5	1 451,7	1 675,4	2 023,2
Crédits directs	1 364,1	1 442,8	1669,0	2016,8
Achat d'obligation	10,4	8,9	6,4	6,4
Banques privées	430,8	530,7	569,5	697,0
Crédits directs	430,6	530,6	569,4	696,9
Achat d'obligation	0,2	0,1	0,1	0,1
<b>d) Total des crédits distribués (nets des crédits rachetés)</b>	<b>3 266,7</b>	<b>3 724,7</b>	<b>4 285,6</b>	<b>5 154,5</b>
Part des banques publiques	86,8%	85,8%	86,7%	86,5%
Part des banques privées	13,2%	14,2%	13,3%	13,5%

Source : <http://www.bank-of-algeria.dz>

- La liquidité bancaire a atteint 2 876,26 milliards de dinars en 2012 contre 2 845,10 milliards de dinars en 2011 et connaît une décélération d'un rythme équivalent à 8,5% en 2013 pour atteindre le montant de 2 692,99 milliards de dinars, cela reflète l'efficacité de la conduite de la politique monétaire en matière d'absorption d'excès de liquidité.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Journal le Temps : Croissance record des crédits à l'économie en 2013. *Op.cit.*

<sup>2</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité de la banque d'Algérie 2013. *Op.cit.*, pp .72-94.

<sup>3</sup> *Ibid* pp.72-94.

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

### 1.1. 3. La structure du système bancaire algérien à la fin de 2013

À la fin de l'année 2013, le système bancaire algérien est constitué de la BA, qui est chargée de la régulation et de la surveillance du système bancaire, appuyée par une autorité d'agrément (CMC) et une autorité de contrôle (*commission bancaire*), ainsi que de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers ayant tous leurs sièges sociaux à Alger. Les banques et les établissements financiers agréés sont repartis comme suit :<sup>1</sup>

- Six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- Quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers ;
- Trois (3) établissements financiers, dont deux publics, un à capitaux étrangers ;
- Cinq (5) sociétés de leasing, dont deux privées ;
- Une mutuelle agricole agréée pour effectuer les opérations de banque, qui a pris à fin 2009 la structure d'établissement financier.

Au cours de la même année, le système bancaire algérien est caractérisé par<sup>2</sup> :

- La prédominance des banques publiques sur les banques privées, il dispose de 1 094 agences bancaires publiques et seulement de 315 agences bancaires privées, alors que le nombre d'agences des établissements financiers s'établit à 85 contre respectivement 1091,301 et 86 à fin 2012 ;
- Les banques publiques sont réparties dans l'ensemble des wilayas alors que le réseau des banques privées est établi principalement dans le nord du pays ;
- Le total des guichets d'agences des banques et des établissements financiers s'étale à 1 494 contre 1 478 en 2012, soit un guichet pour 25 600 habitants contre 25 370 habitants en 2012 ;
- Le ratio population active/guichets bancaires s'établit à 8 000 personnes en âge de travailler par guichet bancaire, contre 7 700 personnes en 2012 ;
- Quant au centre des chèques postaux, son réseau d'agences est plus large que celui des banques avec 3 633 guichets en 2013, contre 3 498 en 2012 ; soit un guichet pour 3 290 personnes en âge de travailler contre 3 260 en 2012 ;
- Par ailleurs, le niveau de bancarisation s'améliore, le nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle et les déposants par le centre des chèques postaux, se situe en 2013 à près de 2,6 comptes par personne en âge de travailler contre 2,5 en 2012 ;

---

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité de la banque d'Algérie 2013. *Op.cit.*, pp.72-94.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## **Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

---

- Une amélioration de 6,8% dans les bilans des banques, les banques publiques restent les prédominantes avec une part relative de 85,9% du total des actifs en 2013, contre 86,4% fin de 2012, quant aux banques privées, leurs parts est de 14,1% contre 13,6% en 2012.

### **1.1.4. La conduite de la politique monétaire en Algérie (2012-2013)**

En contexte de progression significative des crédits à l'économie et en situation de persistance de l'inflation endogène, pendant cette période sous revue, la BA a continué sa politique de résorption d'excès de liquidité, en mobilisant des instruments monétaires indirects.

En effet, en 2013, la BA décide d'augmenter le taux des réserves obligatoires à 12% après qu'elle l'a déjà relevé de 9% à 11% en 2012, elle procède également à l'augmentation des opérations de reprise de liquidité pour atteindre 1 350 milliards DA en 2012, après qu'elles été de 250 milliards DA en 2011. En janvier 2013, la BA introduit un nouvel instrument de la politique monétaire qui est la reprise de liquidité à 6 mois à un taux de rémunération de 1,5%.<sup>1</sup>

### **1.2. La phase de déclin des prix des hydrocarbures (2014-2017)**

Compte tenu de la part importante que constitue les dépôts du secteur des hydrocarbures dans l'ensemble des dépôts du système bancaire algérien, ce dernier va durement subir l'impact du choc pétrolier à partir de juin 2014.

#### **1.2.1. L'analyse de la situation monétaire de 2014 et 2015**

Le choc pétrolier qui a frappé l'Algérie depuis 2014 a marqué un véritable tournant dans sa situation monétaire, l'analyse de cette dernière au cours de 2014 et 2015 fait ressortir les évolutions suivantes :<sup>2</sup>

- Pour la première fois depuis le début des années 2000, la liquidité bancaire en moyenne annuelle s'est contractée en 2015, passant de 2 826,3 milliards de dinar en 2014 à 2 135 milliards de dinars en 2015 ;
- Une augmentation de la part relative de la monnaie fiduciaire hors banque dont la masse monétaire passe de 26,7% à fin 2014 à 30% fin 2015 ;

---

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Stabilité macroéconomique et financement bancaire de la croissance, Juin 2015. p. 11. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/communicationgouv11062015.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/communicationgouv11062015.pdf) (consulté le 23/10/2018)

<sup>2</sup> Banque d'Algérie : Synthèse sur les développements monétaires et financiers en 2015 et les tendances de l'exercice de 2016 en contexte de persistance du choc externe. Avril 2017. p. 8-9. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/interventiongouverneur\\_apn\\_janvier2017fr.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/interventiongouverneur_apn_janvier2017fr.pdf) (Consulté le 23/10/2018).

### Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficience du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

- Une diminution des avoirs extérieurs nets de 2,28% (*constitués essentiellement des stocks de change exprimés en dinars*), cette faible contraction s'exprime par la dépréciation du dinar vis-à-vis de la monnaie américaine ;
- Une détérioration de la position financière nette de l'Etat à l'égard du système bancaire. En effet, depuis fin décembre 2014, l'Etat est passé d'une position de créancier net avec (1 992 milliards de dinars) à une position de débiteur net vis-à-vis du système bancaire avec (-2,730 milliards de dinars) ;
- Les ressources des banques, sont devenues relativement stables en 2014 grâce aux réserves de change accumulées durant les années passées et les perspectives de réactivation du refinancement par la Banque d'Algérie ;
- En 2015 enregistre une baisse des dépôts à vue (*hors dépôts au CCP et au Trésor*), dû à une très forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures (-41,09 %), ainsi que la contraction de la croissance des dépôts hors hydrocarbures (-20%) contre une croissance positive de 11,48% en 2014. En tout, l'encours des dépôts collectés par les banques a baissé de 2,15% en 2015 par rapport à 2014 ;
- L'accroissement des crédits à l'économie se poursuit à un rythme appréciable de 16,57% en 2015 contre 26,15% en 2014, en dépit des développements monétaires et financiers défavorables qui caractérisent cette période, cela renvoie à la continuité du dynamisme de l'intermédiation financière dans le but de promouvoir le financement des PME ;
- La baisse de l'excédent de ressources collectées par les banques comparativement aux crédits distribués, ce qui est indiqué par le ratio crédits bancaires/dépôts collectés, qui est passé à 79,1% en 2015, alors qu'il était de 69,5% en 2013 ;<sup>1</sup>
- Contrairement au fort rythme d'expansion monétaire au début de l'année 2014 (+14%), la croissance de la masse monétaire M2 a été extrêmement faible en 2015 (0,13%) ;
- Pour la première fois depuis le début des années 2000, la liquidité bancaire, en moyenne annuelle, s'est contractée de 32,9 %, passant de 2 730,9 milliards de dinars à fin 2014 à 1 832,6 milliards de dinars à fin 2015.<sup>2</sup>

Dans ce contexte de contraction de liquidité, la conduite de la politique monétaire s'est orientée à partir de 2015, vers une politique d'injection de liquidité, après qu'elle consistait

---

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Synthèse sur les développements monétaires et financiers en 2015 et les tendances de l'exercice de 2016 en contexte de persistance du choc externe. *Op.cit.*, p. 8-9.

<sup>2</sup> Banque d'Algérie : Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire en Algérie 2015. Novembre 2016. p.102. Disponible sur : [https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2015/rapportba\\_2015.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2015/rapportba_2015.pdf) ( Consulté le 26/10/2018).

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

longtemps à éponger l'excès de liquidité en mobilisant la reprise de liquidité et la facilité de dépôt.<sup>1</sup>

### 1.2.2. L'analyse de la situation monétaire en 2016

La situation monétaire du pays à fin septembre 2016, a été marquée par une forte baisse des revenus du secteur des hydrocarbures (-14,24%), et un faible rythme de croissance des revenus hors hydrocarbures (3,14%), comparativement à la même période en 2015.<sup>2</sup>

La masse monétaire au cours des neuf premiers mois 2016, avait enregistré une faible moyenne de croissance (2,25%), contrairement à la période allant de 2010 à 2014 où la moyenne annuelle de la croissance de la masse monétaire avait atteint 13,8%.<sup>3</sup>

La liquidité bancaire quant à elle, est passée de 1 833 milliards de dinars fin septembre 2015 à 992 milliards de dinar fin septembre 2016.

Dans ce contexte de resserrement de la liquidité bancaire, la croissance des crédits à l'économie a ralenti en 2016, mais reste solide à 9,8%. Cette situation est due aux tirages réalisés par les autorités sur le fond de régulation des recettes (*FRR*), pour compenser la baisse des avoirs extérieurs nets, ce qui a augmenté la monnaie au sens large de 1,8%.<sup>4</sup>

Parallèlement, la détérioration de la situation financière nette de l'Etat envers le système bancaire se poursuit en 2016, pour passer de créancier net avec 1 992 milliards de dinars à un débiteur net en vers le système bancaire avec 2 000 milliards de dinars.<sup>5</sup>

#### 1.2.2.1. Le refinancement du secteur bancaire par la Banque d'Algérie

Pour faire face à cette conjoncture de contraction de la liquidité bancaire, la Banque d'Algérie a procédé au troisième trimestre de 2016 à la suspension définitive de la reprise de liquidité, ainsi que la rémunération de la facilité de dépôt, elle a également procédé à la réduction de la moyenne des réserves obligatoires de 12 à 8%.<sup>6</sup>

Toujours dans le but de faire face à l'assèchement de la liquidité bancaire, la BA avait promulguée au cours de l'année 2016 une batterie de textes réglementaires : à commencer par

---

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire en Algérie 2015. Novembre 2016. *Op.cit.* p.103.

<sup>2</sup> Rédaction AE. Situation monétaire : forte baisse des recettes pétrolières. Article. Janvier 2017. Disponible sur <https://www.algerie-eco.com> > Actualité > National (Consulté le 26/10/2018).

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

l'instruction n°02-2016 portant sur l'opération de réescompte, l'instruction n°06-2016 sur les opérations d'Open Market et l'instruction n°07-2016 sur la facilité de prêt marginal.<sup>1</sup>

En effet au mois d'août 2016, la BA réactive son guichet de réescompte, qui connaîtra une évolution importante jusqu'à atteindre son pic à la fin de la même année (590 milliards de dinars), et après six mois du fonctionnement du guichet de réescompte, les opérations d'Open Market ont été mises en place pour substituer les opérations de réescompte.

En plus des opérations de refinancement par la BA, les banques commerciales ont également fait appel aux crédits interbancaires (à des taux élevés) pour satisfaire leurs besoins quotidiens de trésorerie et de constitution de réserves obligatoires.<sup>2</sup>

### 1.2.2.2. La situation du système bancaire à fin 2016

A la fin de 2016, le système bancaire reste bien capitalisé et rentable, même si la qualité des crédits s'est détériorée, cela se voit dans l'évolution des ratios suivants :<sup>3</sup>

- Le ratio de solvabilité de base a augmenté de 15,9% en 2015 à 16,4% en 2016 en raison de l'augmentation à nouveau du capital des banques publiques ;
- Le ratio de prêts improductifs bruts par rapport au total des prêts a augmenté de 9,8% à 11,4% en raison du retard de paiement de l'Etat à ses fournisseurs ;
- Le ratio de prêts improductifs net n'a été que de 5,1%, cela est dû au niveau élevé de provisionnement (55,4%) ;
- Le renouvellement sur actif affiché par les banques, est de 1,9% globalement.

### 1.2.3. Les tendances monétaires et financières en 2017

Après avoir résisté pendant trois ans aux effets d'une crise financière sévère induite par une grave chute des prix des hydrocarbures, la situation financière et monétaire en Algérie au cours de l'année 2017 se caractérise par :<sup>4</sup>

- Une balance de paiement qui affiche un solde global déficitaire de 11,06 milliards de dollars au premier trimestre de 2017, contre un déficit de 11,42 milliards de dollar au second semestre de 2016, cela est expliqué par l'augmentation des prix moyens du baril du pétrole à 50,9 dollars au premier semestre 2017 contre 40,6 dollar durant la même période

---

<sup>1</sup> Rapport de la Banque d'Algérie : Conduite de la politique monétaire, 2016, p.1 Disponible sur : [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/note\\_politique\\_monetaire\\_refinancement.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/note_politique_monetaire_refinancement.pdf) Consulté le 27/10/2018).

<sup>2</sup> Communiqué du Fond Monétaire international n°17/201 : Rapport des services du FMI pour les consultations de 2017 au titre de l'article IV, Algérie, juin 2017. p. 9. Disponible sur : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/.../2017/.../Algeria-2017-Article-IVf.as>. (Consulté le 27/10/2018).

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Banque d'Algérie : Tendances monétaires et financières au premier semestre 2017, p.1-11. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletindeconjoncture\\_1ersemestre2017.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletindeconjoncture_1ersemestre2017.pdf) (consulté le 27/10/2018).

### Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

- en 2016. Parallèlement à cette remontée des prix du pétrole, les quantités des hydrocarbures exportées exprimées en tonnes équivalent pétrole (*TEP*) ont augmenté de 11,05% entre le premier et le second semestre de 2016, mais ont baissé de 6% au premier semestre 2017 ;
- La baisse des réserves de change jusqu'à atteindre 97 milliards de dollars à la fin de l'année 2017, alors qu'elles étaient à 114 milliards de dollars à la fin de 2016 ;
  - Une stabilité relative du cours du dinar après la forte dépréciation qu'il a connu pendant la période allant de janvier 2015 à juin 2016. Face au dollar, le dinar algérien s'est quasiment stabilisé à fin décembre 2016 par rapport à fin juin 2016, et s'est apprécié de 2,49% à la fin juin 2017 par rapport à fin décembre 2016, face à l'euro, il s'est déprécié de 5,43% à fin juin 2017 par rapport à fin décembre 2016 ;
  - La hausse des recettes hors hydrocarbures de 1067,4 milliards de dinars au premier semestre 2017 par rapport au même semestre 2016 et l'augmentation des recettes des hydrocarbures de 238,2 milliards de dinars au premier semestre 2017 par rapport au même semestre 2016 ;
  - La baisse des dépenses publiques de 223,8 milliards de dinars ;
  - Un déficit budgétaire qui s'est considérablement creusé, pour atteindre 254,5 milliards de dinars au premier semestre 2017 contre 1 783,7 milliards de dinars au premier semestre 2016 ;
  - L'épuisement total du FFR, après que son encours s'élevait à 740 milliards de dinars fin décembre 2016 ;
  - Le taux annuel de l'inflation est passé de 6,4% en 2016 à 7,7% en 2017 ;
  - L'augmentation de la masse monétaire (*M2*) de 4,27% au premier semestre 2017 (4,8% pour *M2 hors dépôts de secteur des hydrocarbures*), comparativement au même semestre 2016, cette croissance est expliquée par la diminution des réserves obligatoires qui passent de 8% à 4% en 2017 ;<sup>1</sup>
  - L'accroissement des dépôts bancaires de 3,82% au premier semestre 2017 par rapport à la fin de 2016 ;
  - La poursuite de la progression des crédits à l'économie pour atteindre le rythme de 5,53% en juin 2017 ;

---

<sup>1</sup> Instruction n°04-2017 du 31/07/2017 modifiant et complétant l'instruction n° 02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

- Le ratio crédits bancaires/dépôts collectés en dinars est passé de 87,1% en 2016 pour s'élever à 89,1% en 2017, ce qui indique la baisse de l'excédent des ressources collectées par les banques comparativement aux crédits distribués.

### 1.2.3.1. Le recours de l'Algérie au financement non conventionnel

Face aux conclusions alarmantes de l'analyse de sa situation monétaire et financière, de 2014 à 2017, l'Algérie n'a devant elle que de deux solutions : la première est l'endettement externe qu'elle écarte complètement, la seconde est le financement interne par la création monétaire, pour laquelle elle a opté.<sup>1</sup>

En effet, à la fin de l'année 2017 l'Algérie va recourir à un mode de financement exceptionnel, communément connu sous le nom de « *la planche à billet* », qui sera introduit par l'article 45 bis de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 complété par l'ordonnance n°17-10 du 11 octobre 2017.

Cet article stipule « *que la Banque d'Algérie procède à titre exceptionnel et durant une période de cinq années à l'achat directement auprès du Trésor des titres émis par celui-ci, pour participer au financement du déficit de budget de l'Etat, financer la dette publique interne et allouer des ressources au fond national de l'investissement(FNI)* ». <sup>2</sup>

### 1.2.3.2. Les conséquences du financement non conventionnel

Le recours de la BA au financement non conventionnel a eu des répercussions sur la liquidité bancaire ainsi que sur la conduite de la politique monétaire.

#### A- Les conséquences du financement non conventionnel sur la liquidité bancaire

Au 30 novembre 2017 et dans le cadre du financement non conventionnel, la banque d'Algérie a créée 2 185 milliards de dinars qui représente 19 milliards de dollars américain, créés sous forme de titres émis ou garantis par l'Etat algérien.<sup>3</sup>

Ainsi, après avoir été confronté à un déficit de liquidité en 2016, le système bancaire connaîtra à partir de mi-novembre 2017 un accroissement important de liquidité, pour atteindre le montant de 482 milliards de dinars. Ce renversement de situation d'un déficit à un excès est dû à l'augmentation de l'offre des liquidités distribuées par la BA aux banques commerciales via les opérations de refinancement (*le réescompte et l'Open Market*).

---

<sup>1</sup> FERHAT, Yazid. Algérie : « *voilà sous quelles conditions la planche à billet est un bon recours* » (NOUR MEDDAHI), novembre 2017. Article de journal en ligne. Disponible sur : <https://www.maghrebemergent.info> (consulté le 30/10/2018).

<sup>2</sup> Article n°45 bis de la loi n° 17-10 du 11 octobre 2017 complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

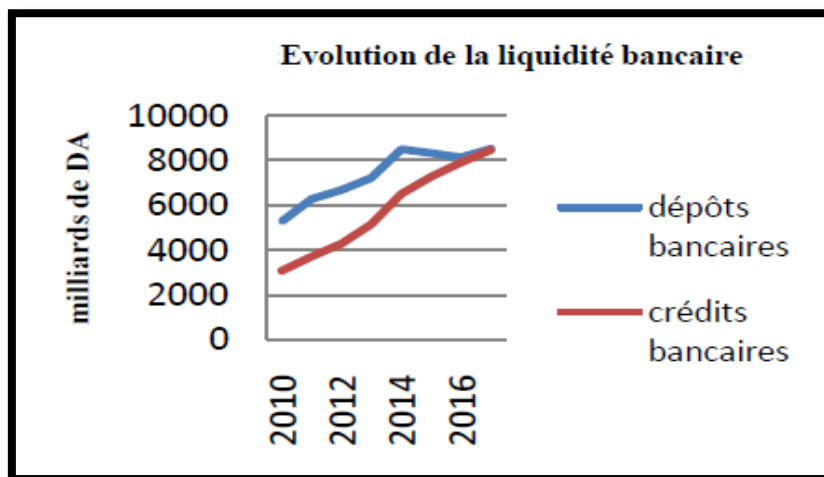
<sup>3</sup> BABOUCHE, Yacine. Planche à billets : la Banque d'Algérie dévoile la quantité d'argent créée, Mars 2018. Article site web. Disponible sur : <https://www.tsa-algerie.com> (consulté le 30/10/2018).

### Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

En effet, à fin janvier 2017, les opérations de réescompte ont atteint 590 milliards de dinars, et celles d'Open Market 596 milliards de dinars à fin octobre 2017.<sup>1</sup>

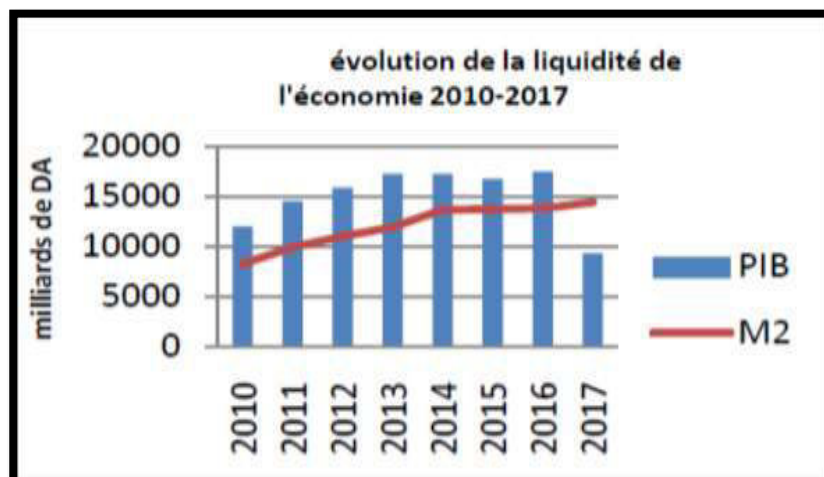
La situation d'excès de liquidité est illustrée par les figures suivantes :

Figure N°05 : Evolution de la liquidité bancaire (2010-2016)



Source : <http://www.bank-of-algeria.dz>

Figure N°06 : Evolution de la liquidité de l'économie (2010-2017)



Source : <http://www.bank-of-algeria.dz>

#### B. Les conséquences du financement non conventionnel sur la conduite de la politique monétaires

Le financement non conventionnel constitue un nouveau cadre de mise en œuvre de la politique monétaire, qui a permis à la BA d'ancrer les taux d'intérêt du marché interbancaire à court terme sur le taux directeur fixé à 3,5%.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> KHALDOUN, Lyes. Le gouverneur de la Banque d'Algérie fait le point sur la politique monétaire, juin 2018.

Article d'économie. Disponible sur : <https://www.algeriepatiotique.com> (consulté le 30/10/2018).

<sup>2</sup> *Ibid.*

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

Dans cet environnement d'excès de liquidité et face au taux d'inflation qui excède les 7%, la BA fixe la maîtrise de l'inflation comme objectif final, et comme objectif intermédiaire la masse monétaire. Pour y parvenir, la BA assure qu'elle dispose des instruments nécessaires pour la gestion de la liquidité, notamment « *les opérations de reprise de liquidité* ». <sup>1</sup>

### Section 02 : Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie (2011-2017)

Afin d'étudier les effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire algérien, nous allons passer par l'étude des effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie.

#### 2.1. Les déterminants de l'efficacité bancaire en Algérie

Pour mesurer l'efficacité des banques algériennes (*publiques nationales et étrangères privées*), Les deux économistes algériens HENNI Amina et CHERIF TOUIL Noredine ont utilisé la méthode non paramétrique, appelée aussi l'Analyse d'Enveloppement des Données (DEA) qui ne suppose aucune spécification pour la relation fonctionnelle entre les inputs et les outputs, elle se caractérise également par le fait qu'elle considère qu'une déviation de la frontière d'efficacité est une inefficacité et il n'existe aucun effet dû à des fluctuations aléatoires. <sup>2</sup>

Pour le choix des inputs et outputs des banques, ces économistes ont opté pour l'approche d'intermédiation où les outputs sont mesurés en unité monétaire de chaque type de prêts bancaires, quant aux inputs, ils se composent du travail, du capital physique, des dépôts, d'autres fonds empruntés et souvent en ajoutant le capital financier. <sup>3</sup>

Toujours dans le cadre de la même étude, les deux économistes ont utilisé les scores d'efficacité bancaire obtenus, comme variables dépendantes dans une régression Tobit afin de déterminer les facteurs qui expliquent l'efficacité des banques en Algérie. <sup>4</sup>

En se référant à cette étude, l'efficacité bancaire en Algérie est déterminée par : <sup>5</sup>

##### 2.1.1. La liquidité de la banque

Selon l'étude évoquée précédemment, la liquidité des banques en Algérie influence sur l'efficacité du système bancaire à un taux de signification de l'ordre de 1%. En effet, il existe

---

<sup>1</sup> KHALDOUN, Lyes. *Op.cit.*

<sup>2</sup> CHERIF-TOUIL, Noredine. HENNI, Amina. Les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie de 2004 à 2013, Les cahiers du MECAS N°13, 2016. Article. pp. 251-268. Disponible sur : <https://www.tsa-algerie.com> (consulté le 02/11/2018).

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

une relation positive entre l'efficacité des banques et le niveau de la liquidité qu'elles détiennent. Cela est évident, puisque plus la banque dispose de liquidité, plus elle sera capable d'honorer ses engagements, ce qui constitue une preuve de sa bonne performance et donc de son efficacité.

### 2.1.2. La rentabilité de la banque

Selon toujours la même étude, la rentabilité des actifs bancaires en Algérie ont un effet positif sur l'efficacité d'échelle, et un effet négatif sur l'efficacité techniques des banques. Cela est expliqué par le fait que la rentabilité des banques est liée aux risques, les banques les plus rentables sont aussi celles qui prennent plus de risque.

Par définition, l'efficacité technique est la capacité à éviter des pertes, en utilisant le moins possible d'intrants tels que le permet la production d'outputs. Alors en prenant plus de risques, les banques supportent plus de pertes. Donc « *les banques les plus rentables sont pas nécessairement les banques les plus efficaces* ». <sup>1</sup>

Quant à l'efficacité d'échelle, elle est définie comme l'atteinte de la taille optimale de la banque selon les conditions du marché ou elle opère à un minimum de coût, et on étant plus rentable, la banque devient plus concurrentielle sur le marché, donc efficace à échelle. <sup>2</sup>

### 2.1.3. Le développement de la sphère financière

Les conditions économiques d'un pays influencent sur l'efficacité des banques qui opèrent dans ce dernier, c'est le cas des banques opérant en Algérie. En effet, selon l'étude précédente, un développement restreint de la sphère financière, implique une baisse de l'efficacité des banques nationales publiques et des banques étrangères privées. <sup>3</sup>

Cela peut être expliqué comme suit : un développement restreint de la sphère financière, se traduit par un niveau élevé du taux de liquidité de l'économie M2/PIB, qui signifie que la part de la masse monétaire M2 dans le PIB est importante, cela indique que les agents économiques n'investissent que très peu sur le marché financier, ce qui veut dire que les interventions des banques sur ce marché sont minimales, donc les banques sont moins rentables et moins efficaces.

### 2.1.4. Le volume des prêts accordés

En Algérie, le financement de l'économie est assuré essentiellement par les crédits bancaires, qui sont en progression continue. L'étude faite auparavant sur l'efficacité bancaire

---

<sup>1</sup> CHERIF-TOUIL, Noredine. HENNI, Amina. *Op.cit.*, pp.251-268.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

en Algérie montre que cette progression des prêts accordés par les banques a un double effet sur l'efficacité de ces dernières :<sup>1</sup>

- Un effet négatif sur l'efficacité technique, parce que plus de prêts accordés signifie plus de risques encourus, ce qui renvoie à une faible efficacité technique ;
- Un effet positif sur l'efficacité d'échelle des banques, parce que l'augmentation des prêts accordés par une banque signifie qu'elle détient une part importante du marché.

### 2.1.5. Le type de propriété de la banque

En Algérie, les banques publiques nationales sont plus efficaces que les banques étrangères privées, cela est expliqué par :<sup>2</sup>

- Le quasi-monopole dont jouissent les banques publiques nationales, elles détiennent près de 90% des actifs du secteur bancaire ;
- L'engagement important des banques publiques dans le financement de l'économie, en 2013 le montant des crédits accordés par les banques publiques pour le financement de l'économie est de 25 930 millions de dinars ;
- Les banques publiques nationales sont bénéficiaires des concours accordés par l'Etat via le Trésor public initié par le rachat de leurs crédits non performants.

### 2.1.6. La taille de la banque

En Algérie, la taille de la banque influence les deux types d'efficacité bancaire : technique et d'échelle à un taux de signification de l'ordre de 1%. En effet, l'efficacité d'une banque est liée positivement à sa taille, cela est dû au fait que les banques de grande taille (*les banques publiques nationales*) sont capables d'économiser leurs ressources et à opérer à une échelle optimale.<sup>3</sup>

## 2.2. Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie (2011-2013)

Les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie précédemment cités, sont eux-mêmes dépendants de la politique monétaire. Dans ce qui suit, nous allons essayer de comprendre l'influence de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie.

### 2.2.1. Les effets de la politique monétaire sur la liquidité de la banque

Pendant la période sous revue, la BA a adopté une politique d'absorption de liquidité, grâce aux instruments indirects de la politique monétaire ; notamment la reprise de liquidité

---

<sup>1</sup> CHERIF-TOUIL, Noredine. HENNI, Amina. *Op.cit.*, pp.251-268.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

## **Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

---

avec laquelle elle a réussi à éponger 1 350 milliards de dinars en 2013,<sup>1</sup> ce qui va diminuer concrètement la liquidité du système bancaire, de même son efficacité (*puisque'il existe une relation positive entre l'efficacité des banques et leur niveau de liquidité*).

### **2.2.2. Les effets de la politique monétaire sur rentabilité de la banque**

Toujours dans le but de résorber l'excès de liquidité bancaire, pendant la période allant de 2011 à 2013, la BA a procédé à l'augmentation des taux de constitution des réserves obligatoires à 12% des dépôts collectés en dinars à fin 2013.<sup>2</sup> Concrètement, une augmentation des taux des réserves obligatoires implique une diminution des crédits octroyés par les banques commerciales, puisqu'elles ne disposent pas d'assez de liquidité pour honorer des engagements importants, donc leurs rentabilités seront affectées, de même leurs efficacités :

- L'efficacité technique de ces banques augmente, parce que en octroyant moins de crédit, les banques supportent moins de risques et donc moins de pertes ;
- L'efficacité d'échelle de ces banques diminue, parce qu'en octroyant moins de crédits, ces banques seront moins concurrentielles sur le marché où elles opèrent.

### **2.2.3. Les effets de la politique monétaire sur le développement de la sphère financière**

Au cours de la période 2011-2013, la BA poursuit une politique d'absorption de liquidité. Concrètement, cette politique devra diminuer la liquidité bancaire, donc diminuer le ratio M2/PIB. Cela peut contribuer au développement de la sphère financière qui implique une augmentation de l'efficacité bancaire.

### **2.2.4. Les effets de la politique monétaire sur le volume des prêts accordés**

L'effet de la politique monétaire de la BA sur ce déterminant Pendant la période sous revue s'explique comme suite :

La BA poursuit une politique de restriction de la liquidité bancaire, et en sais qu'une politique de restriction de liquidité passe par la restriction des crédits bancaires. En augmentant les taux des réserves obligatoire (12% en 2013) et selon ce qu'on a expliqué précédemment sur l'effet du volume des prêts accordés par les banques sur leurs efficacité :

Moins de prêts accordés signifie moins de risques encourus, alors une stimulation de l'efficacité bancaire technique, par contre une diminution de l'efficacité d'échelle, puisque moins de crédits octroyés par une banque signifie une diminution de sa part du marché.

---

<sup>1</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité de la banque d'Algérie 2013. *Op.cit.*, pp. 72-94.

<sup>2</sup> *Ibid.*,

## **Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

---

### **2.2.5. Les effets de la politique monétaire sur le type de propriété de la banque**

La politique monétaire menée par la BA, a longtemps encouragé les banques publiques, en leur accordant des concours. Notamment par le rachat des crédits non performants de ces banques publiques (*en 2011 l'État a racheté 125,687 milliards de dinars des prêts des banques publiques algériennes*).<sup>1</sup> En contrepartie, la BA a durci les conditions d'exercice des banques étrangères privées, de ce fait les banques nationales publiques sont les plus efficaces en Algérie.

### **2.2.6. Les effets de la politique monétaire sur la taille de la banque**

En Algérie, les six banques publiques (*BEA, BNA, CNEP-banque, CPA, BDL et BADR*), prédominent les banques étrangères privées, par l'importance de leurs réseaux d'agences, qui compte 1094 agences en 2013 réparties sur tout le territoire national. Alors que le réseau d'agences des banques privées étrangères compte 315 agences et celui des établissements financiers compte 86 agences, qui sont toutes concentrées au nord du pays. Cet écart est dû aux conditions d'installations dictées par la BA, qui sont souples pour les banques publiques et restrictives pour les banques étrangères privées et les établissements financiers privés, de ce fait, les banques publiques nationales sont les plus efficaces.

## **3.2. Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie (2014-2017)**

Depuis 2014, l'économie algérienne en générale et le système bancaire en particulier sont confrontés à une diminution des cours pétroliers, qui ont provoqué le recul des dépôts bancaires et de la croissance des crédits à l'économie. Ainsi, le ratio crédit bancaire sur dépôts collectés en dinars qui était de 69,5% en 2013, est passé à 87,1% en 2016 pour atteindre 89,1% au début de 2017, ce qui indique la baisse de l'excédent de ressources collectées par les banques comparativement aux crédits distribués, d'où la situation de contraction de la liquidité bancaire, soit une diminution de 69,9% sur l'ensemble de la période 2015-2016.<sup>2</sup>

Pour faire face à cette contraction de liquidité au niveau du système bancaire, la BA a commencé à moderniser le cadre de sa politique monétaire, par la suspension des opérations d'absorption de liquidité dès 2016, pour les remplacées avec celles d'injection de liquidité, via

---

<sup>1</sup> CHERIF-TOUIL, Noredine. HENNI, Amina. *Op.cit.*, pp.251-268.

<sup>2</sup> DERDER, Nacéra. L'impact de la crise pétrolière sur la performance du système bancaire algérien. *International Journal of Management & Marketing Research (MRR)*, vol.2, pp.157-164. Disponible sur : <http://www.ipco-co.com/MMR/vol2/196.pdf>. (Consulté le 03/11/2018).

## Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

les opérations de refinancement des banques commerciales, et ensuite par le recours au financement non conventionnel à fin 2017.<sup>1</sup>

Cette politique d'injection de liquidité influence les déterminants de l'efficacité bancaire comme suit :

### 3.2.1. Les effets de la politique monétaire sur la liquidité de la banque

C'est une politique d'injection de liquidité (*en 2017, la BA a injecté 1 186 milliards de dinars de liquidités dans le système bancaire*)<sup>2</sup>, alors elle influence positivement sur la liquidité bancaire, de même sur l'efficacité bancaire.

### 3.2.2. Les effets de la politique monétaire sur la rentabilité de la banque

On mettant plus de liquidité à leurs dispositions, les banques sont capables d'octroyer plus de crédits, donc elles deviennent plus rentables, alors plus efficaces à échelle, mais en contrepartie elles seront plus exposées aux risques, alors techniquement moins efficaces.

### 3.2.3. Les effets de la politique monétaire sur le développement de la sphère financière

En injectant plus de liquidité dans l'économie par l'octroi des crédits aux agents économiques. Ces derniers n'auront pas à solliciter le marché financier, donc, cette politique monétaire influence négativement le développement de la sphère financière, et il en est de même pour l'efficacité du système bancaire.

### 3.2.4. Les effets de la politique monétaire sur le volume des prêts accordés

Malgré la chute brutale des cours pétroliers, les crédits à l'économie ont maintenus leurs progressions pendant la période mis en revue (*à des taux de : 26,15% en 2014, 16,57% en 2015, 8,56% en 2016, 5,63% en 2017*)<sup>3</sup> grâce à la politique d'injection de liquidité, ainsi, l'efficacité du système bancaire est influencée de cette façon :

L'efficacité d'échelle augmente, car plus de crédits accordées signifie que la banque détient plus de parts sur le marché, en contrepartie l'efficacité technique diminue, car plus de crédits accordés signifie plus de risques encourus, donc plus de perte subit.

### 3.2.5. Les effets de la politique monétaire sur le type de propriété de la Banque

Grâce aux opérations de réescompte, la BA a réussi à mettre à la disposition des banques nationales publiques 590 milliards de dinars en 2017 et 596 milliards de dinars grâce

---

<sup>1</sup> Fond Monétaire International : Rapport des services du FMI pour les consultations de 2018 au titre de l'article IV, Algérie, 2018, p.5. Disponible sur : <https://www.imf.org>. (Consulté le 23/10/2018).

<sup>2</sup> KHALDOUN, Lyes. *Op.cit.*

<sup>3</sup> DERDER, Nacéra. *Op.cit.*, pp.157-164.

## **Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

---

aux opérations d'Open Market<sup>1</sup>, ces montants montrent que la politique monétaire accorde beaucoup d'importance aux banques publiques et les encourage à être efficaces.

### **3.2.6. Les effets de la politique monétaire sur la taille de la Banque**

En 2017, le réseau d'agences des banques publiques compte 1 186 contre 426 agences bancaires étrangères privées<sup>2</sup>. Cette prédominance des banques publiques est expliquée par le durcissement des exigences d'installation imposées par le CMC aux banques privées étrangères, c'est pour cette raison que les banques publiques nationales sont plus efficaces que les banques privées étrangères.

---

<sup>1</sup> BABOUCHE, Yacine .*Op.cit.*

<sup>2</sup> DERDER, Nacéra. pp.157-164.

### Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)

---

#### Conclusion

L'analyse de la situation financière et monétaire de l'Algérie pendant la période qui s'étend de 2011 à 2017, nous a permis d'apprécier le degré de la dépendance de l'économie nationale aux revenus issus des hydrocarbures, cette dépendance apparaît clairement au niveau de la liquidité du système bancaire. En effet, pendant la période allant de 2011 jusqu'à mi 2014, les prix des hydrocarbures connaissent une hausse importante, rehaussant avec eux les dépôts bancaires, induisant ainsi à la surliquidité du système bancaire, que la BA a essayée de gérer avec les mécanismes de résorption de liquidité.

Mais après l'effondrement des prix des hydrocarbures sur le marché international à partir de juin 2014, les dépôts bancaires ont entamé leur chute jusqu'à mettre les banques commerciales en situation de manque de liquidité, la Banque d'Algérie va y remédier grâce à une politique monétaire d'injection de liquidité, qui consiste à refinancer les banques publiques et à diminuer le taux des réserves obligatoires. Pour assurer ce refinancement, la BA s'est tournée à fin de 2017 vers une politique monétaire non conventionnelle qui consiste à la création monétaire interne. Cette dernière va mettre le système bancaire de nouveau dans une situation de surliquidité.

Dans le deuxième volet de ce chapitre empirique, nous avons pu voir comment la BA influence sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie, à travers sa politique monétaire, puis leurs répercussions sur l'efficacité bancaire et nous avons tiré les conclusions suivantes :

De 2011 à 2013, la politique monétaire d'absorption de liquidité influence négativement le déterminant « *liquidité de la banque* », quant à celui de « *la rentabilité des banques* », elle l'influence positivement, s'il détermine l'efficacité technique des banques, et négativement s'il détermine leurs efficacités d'échelle, cet effet est le même sur le déterminant « *volume des prêts accordés* », enfin le déterminant « *développement de la sphère financière* » est influencé positivement par la politique de résorption de liquidité.

Toutes ces conclusions sont à inversées dans la deuxième période allant de 2014 à 2017, pendant laquelle la BA et contrairement à la première période, mène une politique d'injection de liquidité.

Pour les deux autres déterminants de l'efficacité des banques en Algérie ; à savoir : la taille et le type de propriété de la banque, ils sont influencés par la politique monétaire de sorte qu'ils contribuent à ce que les banques publiques nationales soient plus efficaces que les banques privées étrangères.

# **Conclusion générale**

## Conclusion Générale

---

Tout au long de ce travail de recherche, nous avons tenté d'apporter un éclaircissement à notre problématique, qui s'interroge sur les effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire algérien, au cours de la période qui s'étend de 2011 à 2017.

Afin d'apporter des réponses à cette problématique, nous avons essayé de proposer certains objectifs de recherche énoncés dans l'introduction générale, pour les atteindre, on a procédé dans le premier chapitre à une formalisation théorique des différents concepts et notions qui composent notre sujet de recherche. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous avons tenté de faire apparaître les mutations qu'ont connues le système bancaire et la politique monétaire en Algérie, depuis 1962 à 2010. Enfin, dans le troisième chapitre, après avoir exposé la situation monétaire de l'Algérie pendant la période (2011-2017), nous avons essayé d'analyser les effets de la politique monétaire menée par la BA pendant cette période sur l'efficacité des banques en Algérie.

De cette étude nous avons tiré les conclusions suivantes :

Au niveau du volet théorique, nous avons pu voir que le système bancaire algérien actuel est le résultat de plusieurs mutations, partant de la récupération de la souveraineté monétaire, puis à sa nationalisation, passant par sa soumission au service de la planification financière, ensuite à la période des réformes économiques, à leur tête la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit. La LMC va marquer un véritable tournant dans l'évolution du système bancaire algérien, d'une part en donnant une large autonomie tant organique que fonctionnelle à la BA, et d'autre part en permettant au système bancaire de s'ouvrir aux investissements étrangers.

Par la suite viendront les amendements apportés à la LMC par l'ordonnance bancaire n°03-11 relative à la monnaie et au crédit, qui vise à conforter le cadre de l'activité bancaire, par le renforcement du dispositif de stabilité du système bancaire notamment, les conditions d'entrée dans la profession, suivie de l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010, qui va durcir la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées en Algérie.

En fin, en 2011 une sorte de contre-réforme du secteur bancaire sera mise en œuvre, pour permettre le retour de la pratique de la spécialisation des banques nationales publiques, en vogue dans les années 70.

Parallèlement à toutes ces évolutions traversées par le système bancaire, la politique monétaire en Algérie a elle aussi subi différentes mutations, en relation avec les différents contextes institutionnels traversés par le pays. Ainsi, depuis 1962 jusqu'à la fin des années 80 la politique monétaire a été caractérisée par une dépendance du pouvoir monétaire au pouvoir

## Conclusion Générale

---

exécutif, c'est seulement après l'adoption de la loi n°90-10 qu'on pouvait enfin parler d'une politique monétaire au sens propre du terme en Algérie.<sup>1</sup>

Avec la persistance de l'excès de liquidité du système bancaire depuis 1999, la BA fera appelle à partir de 2001 à une nouvelle instrumentation d'absorption de liquidité notamment, la reprise de liquidité. Mais à partir de 2014, les prix des hydrocarbures connaîtront une chute d'environ 50%, par conséquent, le système bancaire se retrouvera dans une situation d'assèchement de liquidité à laquelle la BA va remédier grâce à une politique d'injection de liquidité, par le refinancement des banque commerciales et le recours au financement non conventionnel, ce qui va mettre le système bancaire à nouveau face à une situation d'excès de liquidité.

Dans le volet empirique de notre étude, nous avons constaté que la politique monétaire influence l'efficacité du système bancaire algérien, en fonction des recettes des hydrocarbures, à travers les six déterminants de l'efficacité des banques en Algérie ; à savoir : la liquidité des banques, leurs rentabilités, leurs tailles, leurs types de propriété, le volume des crédits qu'elles accordent, ainsi que le développement de la sphère financière du pays.

Durant la période 2011-2013, qui se caractérise par la hausse des prix des hydrocarbures, la politique monétaire poursuivie par la BA consiste à éponger le surplus de la liquidité bancaire, ce qui influence négativement le déterminant « *liquidité de la banque* », de même l'efficacité des banques, contrairement au déterminant « *développement de la sphère financière* », qui est influencé positivement par cette politique monétaire, ce qui va diminuer l'efficacité bancaire. Quant aux deux déterminants « *la rentabilité de la banque* » et « *le volume des prêts accordés* », ils sont influencés négativement par cette politique de restriction de liquidité, ce qui stimulera l'efficacité technique des banques et diminuera leur efficacité d'échelle.

Concernant la période allant de 2014 à 2017 et dans un contexte d'assèchement de liquidité bancaire, causé par l'effondrement des prix des hydrocarbures, la BA a orienté sa politique monétaire vers l'injection de liquidités par les opérations de refinancement, ainsi que la création monétaire interne. Cette politique monétaire influence les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie comme suit : elle influence positivement le déterminant « *liquidité de la banque* » et négativement le déterminant « *développement de la sphère financière* », quant à celui de « *la rentabilité des banques* », cette politique d'injection de

---

<sup>1</sup> Rapport du Conseil National Economique et Social. *Op.cit.*, p.54.

## Conclusion Générale

---

liquidité l'influence d'une manière positive, cela induit à une faible efficacité technique des banques et un dynamisme de leur efficacité d'échelle, cet effet est le même pour le déterminant « *volume des prêts accordés* ».

Pour les déterminants « *la taille et le type de propriété de la banque* », nous remarquons que la politique monétaire menée par la BA, tout au long de la période (2011-2017) influence ces deux déterminants, de sorte que les banques nationales publiques soient plus efficaces que les banques étrangères privées.

Comme dans tout travail de recherche, plusieurs limites nous ont fait face au cours de la réalisation de cette étude ; notamment dans la phase de recherche documentaire où nous avons rencontré un problème de manque d'informations concernant l'efficacité bancaire en Algérie, qui est un élément très important dans notre recherche, nous avons eu accès à une large documentation, mais nous n'avons pas pu arracher les informations nécessaires concernant notre sujet de recherche .

Au final, nous présentons aux futurs mémérons plusieurs perspectives de recherche qui sont en relation avec notre sujet, à savoir :

- Etudier les effets des autres variables qui influencent sur l'efficacité du système bancaire algérien ;
- Mesurer l'efficacité d'une banque nationale publique donnée, ou d'une banque étrangère privée implantée en Algérie ;
- Faire une étude comparative entre les résultats de l'efficacité du système bancaire algérien et ceux réalisés par les systèmes bancaire des pays frontaliers.

# **Bibliographie**

## Bibliographie

### 📚 Ouvrages

1. AMMOUR, B. *Le système bancaire algérien : textes et réalités*, 2<sup>ème</sup> éditions. Alger : Editions DAHLAB, 2001. MEKIDECHE. M, *l'économie algérienne à la croisée des chemins*. Alger : Edition DAHLAB, Alger, 2008.
2. AZAM, J-P. *Théorie Macroéconomique et Monétaire*. Paris : Edition Nathan supérieur, 1986.
3. BAILLY, J-L., CAIR, G., FIGLIUZZI, A et LELIEVRE, V. *Economie monétaire et financière*. 2<sup>ème</sup>éd. Paris : Edition Bréal, 2006.
4. BENASSY, A. *Politique économique*. 1<sup>ère</sup> éd. Paris : Edition BOECK, 2004.
5. BENISSAD, H. *L'ajustement structurel : objectifs et expériences*. Alger : Edition Alim, 1993,
6. CAUDAMINE, G., Montier, J. *Banques et marchés financiers*. Paris : Edition ECONOMICA, 1998.
7. COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Monnaie, Banque, Finance*. 2<sup>ème</sup>éd. Paris : Edition PUF, 2012.
8. DRUMETZ, F. PFISTER, C. SAHUC, J-G. *Politique monétaire*. 2<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition de Boeck supérieur, 2015.
9. JAIFFERE, P. *Monnaie et politique monétaire*. 4<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition ECONOMICA, 1996.
10. LORINO, P. *Méthodes et pratiques de la performance « pédagogique, complet et clair » - Alternatives Economiques*. 3<sup>ème</sup> éd. Paris : Edition d'organisation .2003.
11. MATHIS, J. *Monnaie et banque en Afrique francophone*. Paris : Edition EDICEF, 1992.
12. NAAS, A. *Le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché*. Paris : Edition INAS, 2003.
13. PATAT, J-P. *Monnaie, système financier et politique monétaire*. 6<sup>ème</sup>éd. Paris : ECONOMICA.2002.
14. PATAT, J-P. *Monnaie, système financier et politique monétaire*. 5<sup>ème</sup>éd. Paris : Edition ECONOMICA, 1993.
15. PLIHON, D. *La monnaie et ses mécanismes*. 6<sup>ème</sup> édition. Paris : Edition La découverte, 2013.

16. أيمن بن عبد الرحمان، تطور النظام المصرفي في الجزائر، دار بلقيس للنشر، ص 83-84.

### 📚 Articles de revues

1. ABBES, Amina. Synthèse sur la politique monétaire en Algérie et son évolution durant la période (1990-2015). *Revue économique*, vol 2/Numéro 3. Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz>.
2. BELLAL, Samir. La régulation monétaire en Algérie (1990-2007). *Revue de chercheur N°08/210 UNIV de Guelma*. Format PDF. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00602149/document>.

### 📚 Articles de presses

1. AMOKRAN, Mustapha. RASDI, Sabrina. La conduite de la politique monétaire en Algérie durant les deux dernières décennies : objectifs et limites [**en ligne**]. Volume 1, Numéro 2, 2015. Disponible sur : <http://www.asjp.cerist.dz/article>.
2. BABOUCHE, Yacine. Planche à billet : la banque d'Algérie dévoile la quantité d'argent créée ; Mars 2018. Article site web. Disponible sur : <https://www.tsa-algerie.com>.
3. BANNOUR, Boutheina. LABIDI, Moez. Efficience des banques commerciales : Etude par l'approche stochastique [**en ligne**]. Preliminary report. Faculté des sciences économiques et gestion, Université de Monastir, Tunisia : Panoeconomicus, 2013. Disponible sur : <https://panoeconomicus.org/index.php/journal/article/view/106>
4. BEDOUAN-KERNANE, Hakima. Le secteur bancaire réforme, catégories : #Economie d'Algérie Arabies. Novembre 2013. Disponible sur : <http://www.hakimabedouanikernane.com/article-le-secteur-bancaire-reforme-121077303>.

5. CHERIF-TOUIL, Noureddine. HENNI, Amina. Les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie de 2004 à 2013, les cahiers du MECASN°13, 2016. Article. Disponible sur : <https://www.tsa-algerie.com>.
6. DERDER. Nacera. L'impact de la crise pétrolière sur la performance du système bancaire algérien. International journal of Management : 6<sup>ème</sup> conférence Internationale en Economie-Gestion et Commerce International (EGCI-2018), vol 2. Disponible sur : <http://www.ipco-co.com/MMR/vol2/196.pdf>
7. DJAAFER, Saïd. Algérie : gouvernement en quête de stratégie pour les banques publiques. Article 2017. Disponible sur : <https://www.maghrebemergent.info>
8. FERHAT, Yazid. Algérie : « voilà sous quelles conditions la planche à billet est un bon recours ». (NOUR MEDDAHI), novembre 2017. Article de journal [en ligne]. Disponible sur : <https://www.maghrebemergent.info>.
9. Journal le Temps : Croissance record des crédits à l'économie en 2013. Algérie, 2014. Article de presse. Disponible sur : <https://www.vitamedz.com>
10. KHALDOUN, Lyes. Le gouverneur de la banque d'Algérie fait le point sur la politique monétaire, juin 2018. Article d'économie. Disponible sur : <https://www.algeriepatriotique.com>.
11. RAKHROUR, Youcef. SOUAK, Fatma-Zohra. Article sur les réformes monétaires en Algérie : enjeux et perspectives. Disponible sur : [www.enssea.net/enssea/majalat/2514.pdf](http://www.enssea.net/enssea/majalat/2514.pdf)
12. Rédaction AE. Situation monétaire : forte baisse des recettes pétrolières. Article. janvier 2017. Disponible sur : <https://www.algerie-eco.com> > Actualité > National.

## Travaux universitaires

### Thèse

1. BENZAI, Yacine. Mesure de l'efficacité des banques commerciales Algériennes par les méthodes paramétriques et non paramétriques [en ligne]. Thèse de doctorat. Finance Internationale, Université Abou- Bakr BELKAID, Tlemcen, 2016. Format PDF. Disponible sur : [dspace.univ-tlemcen.dz/PDF](https://dspace.univ-tlemcen.dz/PDF)

### Mémoires

1. DALY, Lamia. Structure et efficacité bancaire : problématique théorique et validation empirique sur les banques tunisiennes [en ligne]. Mémoire de master, économie et finance, Tunis : université de Jendouba, FSJEG, 2006. Disponible sur : <https://www.memoireonline.com> > Economie et Finance
  2. HADDAD, Idir. TERGOU, Faouzi. La conduite de la politique monétaire en Algérie durant ces deux dernières décennies : objectifs et limites [en ligne]. Mémoire de master académique, Monnaie, Banque et Environnement International. Bejaia : université Abderrahmane Mira de Bejaia, FSEG, 2011. Format PDF. Disponible sur : [www.univ-bejaia.dz](http://www.univ-bejaia.dz).
  3. HENNICH, FAIZA. Le management dans les banques publiques algériennes : Approches et perspectives [en ligne]. Mémoire de magister, sciences commerciales, management des entreprises, Oran : Université ES-SENIA, FSEG, 2007. Disponible sur : <https://theses.univ-oran1.dz/document/TH2664.pdf>
  4. ساعد، ابتسام. تقييم كفاءة النظام المالي الجزائري ودوره في تمويل الاقتصاد. فرع نقود وتمويل، مذكرة ماجستير. علوم الاقتصاد، بسكرة : جامعة محمد خيضر، الجزائر، 2009.
- [En ligne]. Disponible sur : [thesis.univ-biskra.dz/584/مذكرة%2090%20ابتسام%2090](https://thesis.univ-biskra.dz/584/مذكرة%2090%20ابتسام%2090).PDF

### Cours et autres

1. BENBELKACEM, Djamel : Réformes récentes du secteur bancaire, dépôts Institut de faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion, Université KASDI MERBAH, Ouargla, Algérie, 2008. Format PDF. Disponible sur : <https://manifest.univ-ouargla.dz>.
2. Cours du module les techniques bancaires : l'évolution du système bancaire algérien [en ligne]. Fiche N°3, spécialité 4<sup>ème</sup> année finance, Université d'Oran : faculté des Sciences Commerciales, 2003. Format PDF. Disponible sur : [s3.e-monsite.com/.../72868892fiche-n-3-evolution-du-systeme-bancaire-algerien-pdf](http://s3.e-monsite.com/.../72868892fiche-n-3-evolution-du-systeme-bancaire-algerien-pdf)

## **Rapports**

1. BAFD : Rapport sur les pays de l'OCDE : perspectives économiques en Afrique. Disponible sur : <https://books.google.dz/books?isbn=9264033157>
2. Banque d'Algérie : Rapport sur l'évolution économique et monétaire en Algérie, 2003. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf)
3. Banque d'Algérie : Rapport sur la situation monétaire et la politique monétaire, 2009. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
4. Banque d'Algérie : Rapport sur la situation monétaire et la politique monétaire, 2010. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
5. Banque d'Algérie : Rapport sur la stabilité du système bancaire algérien 2009-2011, juin 2013. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf)
6. Banque d'Algérie : Rapport d'activité de la Banque d'Algérie 2013. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2013/rapportdactivite2013.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2013/rapportdactivite2013.pdf)
7. Banque d'Algérie : Stabilité macroéconomique et financement bancaire de la croissance, juin 2015. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/communicationgouv11062015.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/communicationgouv11062015.pdf)
8. Banque d'Algérie : Rapport sur la conduite de la politique monétaire, 2016. Disponible sur : [http://www.bank-of-algeria.dz/PDF/note\\_politique\\_monetaire\\_refinancement.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/PDF/note_politique_monetaire_refinancement.pdf)
9. Banque d'Algérie : Rapport annuel sur l'évolution économique et monétaire en Algérie en 2015. Novembre 2016. Disponible sur : [http://www.bank-of-algeria.dz/PDF/rapportba\\_2015/rapportba\\_2015.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/PDF/rapportba_2015/rapportba_2015.pdf)
10. Banque d'Algérie : Tendances monétaire et financières au premier semestre 2017. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletindeconjoncture\\_1ersementre\\_2017.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletindeconjoncture_1ersementre_2017.pdf) ????
11. Banque d'Algérie : Synthèse sur les développements monétaires et financiers en 2015 et les tendances de l'exercice de 2016 en contexte de persistance du choc externe, Avril 2017. Disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/pdf/interventiongouverneur\\_apn\\_janvier2017fr.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/interventiongouverneur_apn_janvier2017fr.pdf)
12. Communiqué du FMI n°17/201 : Rapport du service du FMI pour les consultations de 2017 au titre de l'article IV, Algérie, juin 2017. Disponible sur : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/.../2017/.../Algeria-2017-Article-IVf.as>
13. Fond Monétaire International : Rapport du service du FMI pour les consultations de 2018 au titre de l'article IV, Algérie, 2018. Disponible sur : <https://www.imf.org>
14. KPMG : Guide de banque et établissements financiers en Algérie, 2012. Disponible sur : [www.algeria.kpmg.com/pdf](http://www.algeria.kpmg.com/pdf)

## **Lois, Ordonnances et Articles**

1. Article 36 de la loi du 13 décembre 1962 qui définit les missions de la BCA.
2. Article n°45 bis de la loi n°17-10 du 11 octobre 2017 complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
3. Instruction n°16-94 du 9 avril 1994 relative aux instruments de la politique monétaire et au refinancement des banques.
4. Instruction n°04-17 modifiant et complétant l'instruction n°02-04 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.
5. La loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit (Article 14, Article 15, Article 17, Article 22).

6. La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (Article 11, Article 55, Article 78, Article 143, Article 213).
7. L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit (Article 62, Article 70, Article 71, Article 83, Article 97).

### **Webographie**

1. <http://www.toupie.org/dictionnaire/efficacite.htm>
2. <http://www.toupie.org/dictionnaire/efficience.htm>
3. [www.banque-info.com/lexique-bancaire/b/banque –commerciale](http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/b/banque-commerciale).

# **Table des matières**

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	
<b>Dédicaces</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Liste des illustrations</b>	
<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction générale</b> .....	<b>11</b>

## Chapitre I : Approche théorique et conceptuelle

Introduction .....	15
<b>Section 01 : Aspects théoriques relatifs au système bancaire</b> .....	<b>15</b>
<b>1.1. Définition du système bancaire</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2. Les composantes du Système Bancaire</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.1. Les Banques</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.1.1. Types des Banques</b> .....	<b>16</b>
<b>A. Par type d'activité</b> .....	<b>16</b>
<b>a. Banques de dépôts</b> .....	<b>16</b>
<b>b. Les banques d'affaires</b> .....	<b>16</b>
<b>c. Les banques d'investissements</b> .....	<b>17</b>
<b>d. Les banques de détail</b> .....	<b>17</b>
<b>e. Les banques mutualistes/ coopératives</b> .....	<b>17</b>
<b>B. Par type d'actionnariats</b> .....	<b>17</b>
<b>a. Les banques commerciales</b> .....	<b>17</b>
<b>b. Une banque peut être propriété d'Etat</b> .....	<b>17</b>
<b>1.2.1.2. Le rôle de la banque</b> .....	<b>17</b>
<b>A. L'intermédiation financière</b> .....	<b>17</b>
<b>B. La participation au processus de la création monétaire</b> .....	<b>18</b>
<b>C. La mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et leurs gestions</b> .....	<b>18</b>
<b>1.2.2. La Banque Centrale</b> .....	<b>18</b>
<b>1.2.3. Les autres établissements financiers</b> .....	<b>18</b>
<b>1.3. Le schéma du système bancaire</b> .....	<b>19</b>
<b>Section 02 : introduction à la notion d'efficacité bancaire</b> .....	<b>20</b>
<b>2.1. Le concept d'efficacité</b> .....	<b>20</b>
<b>2.2. Distinction entre le concept « efficacité » et d'autres concepts économiques</b> .....	<b>21</b>
<b>2.2.1. L'efficacité</b> .....	<b>21</b>
<b>2.2.2. La performance</b> .....	<b>21</b>
<b>2.3. Modalités d'efficacité</b> .....	<b>22</b>
<b>2.3.1. L'efficacité productive</b> .....	<b>22</b>
<b>2.3.2. L'efficacité technique</b> .....	<b>22</b>
<b>2.3.3. L'efficacité allocative ou prix</b> .....	<b>22</b>
<b>2.3.4. L'efficacité à l'échelle</b> .....	<b>22</b>
<b>2.4. L'Efficacité bancaire</b> .....	<b>22</b>
<b>2.4.1. Définition de l'efficacité bancaire</b> .....	<b>22</b>

2.4.2. Les déterminants de l'efficience bancaire .....	23
2.4.2.1. La structure de régulation et d'organisation .....	23
2.4.2.2. La taille et la technologie.....	24
<b>Section 03 : Les fondements théoriques de la politique monétaire .....</b>	<b>25</b>
3.1. Définition et évolution de la politique monétaire dans la politique économique .....	25
3.1.1. Définition de la politique monétaire .....	25
3.1.2. Évolution de la politique monétaire dans la politique économique.....	25
3.1.2.1. La politique monétaire dans la pensée keynésienne .....	25
3.1.2.2. La politique monétaire dans la pensée monétariste.....	26
3.2. Les objectifs de la politique monétaire .....	27
3.2.1. Les objectifs finals.....	27
3.2.2. Les objectifs intermédiaires .....	28
3.2.3. Les objectifs opérationnels .....	28
3.3. Les instruments de la politique monétaire .....	28
3.3.1. Les techniques de contrôle administratif et quantitatif.....	28
3.3.1.1 L'encadrement du crédit.....	29
3.3.1.2. Le contrôle de change.....	29
3.3.2. Les techniques du marché.....	29
3.3.2.1. L'action sur la liquidité bancaire .....	29
A. Taux de réescompte .....	30
B. L'opération d'Open Market .....	30
C. La facilité permanente .....	30
D. Les réserves obligatoires .....	31
3.3.2.2. Les interventions sur les marchés .....	31
A. Sur le marché monétaire .....	31
B. Sur le marché des changes .....	31
3.4. Canaux de transmission de la Politique monétaire .....	31
3.4.1. Le canal du taux d'intérêt .....	32
3.4.2. Le canal du crédit bancaire .....	33
3.4.2.1. Sur l'offre des crédits bancaires .....	33
3.4.2.2. Sur la demande des crédits bancaires .....	33
3.4.3. Le canal de la monnaie .....	33
3.4.4. Le canal des bilans (ou des prix d'actifs) .....	33
3.4.5. Le canal des taux de change .....	33
3.4.6. Le canal de prise de risque .....	34
<b>Conclusion .....</b>	<b>34</b>

## **Chapitre II : L'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie (1962-2010)**

Introduction .....	36
<b>Section01 : Aperçu historique sur le système bancaire algérien (1962-2010).....</b>	<b>36</b>
1.1. Le système bancaire algérien avant la réforme économique (1962-1987).....	36
1.1.1. L'étape de La récupération de la souveraineté monétaire (1962- 1964).....	36
1.1.1.1. La Banque Centrale d'Algérie (BCA).....	37

1.1.1.2. Le Trésor Public .....	37
1.1.1.3. La Caisse Algérienne de Développement (CAD).....	37
1.1.1.4. La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) .....	38
1.1.2. L'étape de la nationalisation (1963-1967).....	38
1.1.2.1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	38
1.1.2.2. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).....	38
1.1.2.3. La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) .....	38
1.1.3. L'étape de la planification financière (1970-1987) .....	39
1.1.3.1. Le rôle des banques dans la planification financière .....	39
A. La collecte de l'épargne.....	39
B. L'affectation des ressources.....	39
a. La distribution de crédit.....	39
b. Le contrôle de l'affectation des ressources .....	40
1.1.3.2. Le rôle du Trésor public dans la planification financière.....	41
A. Le rôle de la collecte et de la centralisation de l'épargne.....	41
B. Le rôle de répartition de l'épargne.....	41
1.1.3.3. Le rôle de la Banque centrale au cours de la planification financière.....	42
1.1.3.4. L'état du système bancaire algérien à la fin de la planification financière .....	42
A. Les organes consultatifs.....	42
a. Le Conseil National de Crédit (CNC) .....	42
b. Le comité technique des institutions bancaires .....	43
B. La création de la BADR et de la BDL .....	43
a. La Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR) .....	43
b. La Banque de Développement Local (BDL).....	44
C. La loi bancaire de 19 août 1986.....	44
1.2. Le système bancaire algérien à l'épreuve des réformes économiques (1988-2010) .....	45
1.2.1. La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986.....	45
1.2.2. La loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit .....	46
1.2.2.1. Les objectifs de la LMC .....	46
1.2.2.2. Les conséquences de la LMC .....	47
1.2.3. L'ordonnance bancaire N°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit ..	48
1.2.4. L'ordonnance bancaire n°10-04 du 26 août 2010, relative à la monnaie et au crédit ...	49
<b>Section 02 : Esquisse de la conduite de la politique monétaire en Algérie (1962-2010) .....</b>	<b>49</b>
2.1. La politique monétaire durant la phase de gestion centralisée (1962-1990).....	50
2.1.1. Les objectifs de la politique monétaire.....	50
2.1.2. Les instruments de la politique monétaire .....	50
2.2. La politique monétaire durant la période de transition vers l'économie de marché (1990-2000) .....	51
2.2.1. La politique monétaire à l'ombre de la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit (LMC) de 1990 .....	51
2.2.1.1. Les objectifs de la politique monétaire selon la loi N°90-10, relative à la monnaie et au crédit .....	51
2.2.1.2. Les instruments de la politique monétaire selon la LMC.....	52
A. Le plafonnement du taux d'intérêt et du réescompte.....	52

B. L'encadrement des crédits .....	52
2.2.2. La politique monétaire durant l'ajustement structurel (1994 -1998).....	53
2.2.2.1. Les objectifs assignés à la politique monétaire dans le cadre du PAS .....	53
2.2.2.2. Les instruments de la politique monétaire durant la période du PAS .....	54
2.3. La politique monétaire durant la première décennie de l'économie de marché (2000-2010).....	55
2.3.1. Les objectifs de la politique monétaire.....	55
2.3.2. Les instruments de la politique monétaire.....	56
2.3.2.1. Les réserves obligatoires (RO) .....	56
2.3.2.2. La reprise de liquidité par appel d'offre .....	56
2.3.2.3. La facilité de dépôts.....	57
Conclusion .....	58

### **Chapitre III : Analyse des effets de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire Algérien (2011-2017)**

Introduction .....	60
<b>Section 01 : La conduite de la politique monétaire et la structure du système bancaire algérien (2011-2017) .....</b>	<b>60</b>
1.1. La phase de croissance des prix des hydrocarbures (2011-2013) .....	60
1.1.1. La contre-réforme du secteur bancaire de 2011 .....	61
1.1.1.1. Les aménagements apportés par la contre-réforme du secteur bancaire algérien .....	61
A. Le grand retour de la pratique de la spécialisation des banques publiques .....	61
B. Le renforcement du financement des micro-entreprises.....	61
C. La spécialisation des banques privées .....	61
1.1.1.2. Les risques de la contre-réforme du secteur bancaire.....	62
1.1.1.3. Le paysage bancaire à la fin de 2011.....	62
1.1.2. L'analyse de la situation monétaire de 2012 et 2013 .....	63
1.1.3. La structure du système bancaire algérien à la fin de 2013.....	65
1.1.4. La conduite de la politique monétaire en Algérie (2012-2013).....	66
1.2. La phase de déclin des prix des hydrocarbures (2014-2017) .....	66
1.2.1 L'analyse de la situation monétaire de 2014 et 2015 .....	66
1.2.2. L'analyse de la situation monétaire en 2016 .....	68
1.2.2.1. Le refinancement du secteur bancaire par la Banque d'Algérie.....	68
1.2.2.2. La situation du système bancaire à fin 2016 .....	69
1.2.3. Les tendances monétaires et financières en 2017 .....	69
1.2.3.1. Le recours de l'Algérie au financement non conventionnel.....	71
1.2.3.2. Les conséquences du financement non conventionnel.....	71
A. Les conséquences du financement non conventionnel sur la liquidité bancaire .....	71
B. Les conséquences du financement non conventionnel sur la conduite de la politique monétaires.....	72
<b>Section 02 : Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficacité bancaire en Algérie.....</b>	<b>73</b>
2.1. Les déterminants de l'efficacité bancaire en Algérie .....	73
2.1.1. La liquidité de la banque .....	73

2.1.2. La rentabilité de la banque.....	74
2.1.3. Le développement de la sphère financière .....	74
2.1.4. Le volume des prêts accordés .....	74
2.1.5. Le type de propriété de la banque.....	75
2.1.6. La taille de la banque.....	75
2.2. Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficience des banques en Algérie (2011-2013) .....	75
2.2.1. Les effets de la politique monétaire sur la liquidité de la banque .....	75
2.2.2. Les effets de la politique monétaire sur rentabilité de la banque .....	76
2.2.3. Les effets de la politique monétaire sur le développement de la sphère financière .....	76
2.2.4. Les effets de la politique monétaire sur le volume des prêts accordés.....	76
2.2.5. Les effets de la politique monétaire sur le type de propriété de la banque .....	77
2.2.6. Les effets de la politique monétaire sur la taille de la banque.....	77
3.2. Les effets de la politique monétaire sur les déterminants de l'efficience bancaire en Algérie (2014-2017) .....	77
3.2.1. Les effets de la politique monétaire sur la liquidité de la banque .....	78
3.2.2. Les effets de la politique monétaire sur la rentabilité de la banque .....	78
3.2.3. Les effets de la politique monétaire sur le développement de la sphère financière .....	78
3.2.4. Les effets de la politique monétaire sur le volume des prêts accordés.....	78
3.2.5. Les effets de la politique monétaire sur le type de propriété de la banque.....	78
3.2.6. Les effets de la politique monétaire sur la taille de la banque.....	79
Conclusion .....	80
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>82</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>86</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>91</b>

## Résumé

Le rôle et l'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie ont fait l'objet d'une abondante littérature, dans ce mémoire nous proposons de mettre en relation ces deux variables, en essayant d'étudier l'influence de la politique monétaire sur l'efficacité du système bancaire algérien durant la période 2011-2017. Pour ce faire, nous avons tenté d'examiner l'évolution du système bancaire et de la politique monétaire en Algérie depuis 1962 à 2017, puis nous avons essayé d'analyser et comprendre l'effet de la politique monétaire menée par la Banque d'Algérie sur les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie.

Les résultats de cette recherche montrent que la politique monétaire de la Banque d'Algérie pendant la période sous revue, influence sur l'efficacité du système bancaire Algérien à travers les déterminants de l'efficacité des banques en Algérie, en fonction des recettes des hydrocarbures.

**Mots clés :** système bancaire ; efficacité ; politique monétaire ; Algérie.

## Abstract

The role and the evolution of the banking system and monetary policy in Algeria have been the subject of abundant literature, in this work we propose to link these two variables by trying to study the influence of monetary policy on the efficiency of the Algerian banking system during the period 2011-2017. To do this, we attempted to examine the evolution of the banking system and monetary policy in Algeria from 1962 to 2017, and then we tried to understand the effect of the monetary policy pursued by the Bank of Algeria, on the determinants of banks efficiency in Algeria.

The results of this research show that monetary policy influences the efficiency of the Algerian banking system through the determinants of banks efficiency in Algeria based on the revenues from hydrocarbons.

**Keywords:** banking system; efficiency; monetary policy; Algeria.

## المخلص

إنّ موضوع تطور ودور النظام المصرفي والسياسة النقدية في الجزائر كان ولا يزال يطغى على الكثير من البحوث والدراسات، ومن خلال هذا العمل نقترح أن نربط هذين المتغيرين في محاولة لدراسة تأثير السياسة النقدية على كفاءة النظام المصرفي الجزائري خلال الفترة الممتدة من 2011 الى 2017. لأجل ذلك حاولنا تحليل تطور النظام المصرفي والسياسة النقدية في الجزائر من 1962 الى 2017، ثم حاولنا تحليل وفهم تأثير السياسة النقدية التي انتهجها بنك الجزائر على محددات كفاءة البنوك في الجزائر.

نتائج هذا البحث اظهرت أنّ السياسة النقدية المنتهجة من طرف بنك الجزائر خلال الفترة المدروسة، تؤثر على كفاءة النظام المصرفي الجزائري من خلال محددات كفاءة البنوك في الجزائر وذلك حسب العائدات البترولية.

**الكلمات المفتاحية:** النظام المصرفي، الكفاءة، السياسة النقدية، الجزائر.